Le bénévolat : une forme de participation à la vie culturelle à réinterroger au regard des droits culturels

Rémi Roux-Sibilon

▶ **To cite this version:**

Rémi Roux-Sibilon. Le bénévolat : une forme de participation à la vie culturelle à réinterroger au regard des droits culturels. Sciences de l'Homme et Société. 2023. dumas-04314143

HAL Id: dumas-04314143

https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04314143

Submitted on 29 Nov 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le bénévolat : une forme de participation à la vie culturelle à réinterroger au regard des droits culturels

Rémi
ROUX-SIBILON

Sous la direction de Matthieu Warin

UFR LLASIC – Language, Lettres, Arts du Spectacle, Information et Communication

---

Mémoire de master 2 mention « Arts Lettres et Civilisations »
Parcours : Diffusion de la culture

Année universitaire 2022-2023

Le bénévolat : une forme de participation à la vie culturelle à réinterroger au regard des droits culturels

Rémi
ROUX-SIBILON

Sous la direction de Matthieu WARIN

UFR LLASIC – Language, Lettres, Arts du Spectacle, Information et Communication

---

Mémoire de master 2 mention « Arts Lettres et Civilisations »

Parcours : Diffusion de la culture

Année universitaire 2022-2023

Protocole d’écriture non-discriminante

L’écriture de ce mémoire a suscité des questionnements quant à la manière de représenter les genres. D’autant plus que les champs sociaux étudiés (bénévolat dans le secteur culturel et associatif) sont des endroits dans lesquels on observe une forte concentration de femmes. Or la manière dont nous mettons en mots des idées opère un conditionnement de nos représentations sur le monde social. Partant de ce constat, j’ai choisi d’adopter une démarche d’écriture non discriminante, contournant la règle du « masculin qui l’emporte sur le féminin » qui invisibilise le genre féminin et la mixité de l’espace social. Il me tient donc à cœur de prêter une attention particulière à la performativité du langage et d’utiliser la grammaire de sorte à atténuer les effets discriminants dans le langage.

J’adopterai donc dans ce mémoire des règles grammaticales dont l’objectif est de proposer une représentation plus inclusive des genres qui composent le monde. Je prioriserai l’usage de termes épicènes qui ont pour avantage de désigner des ensembles mixtes de personnes par un genre neutre. Il s’agira également d’utiliser les points médians pour les adjectifs, noms et participes passés dont la forme varie en fonction du genre. Ainsi, on écrira habitant·e·s, chercheur·euse·s, concerné·e·s, etc. Par conséquent, les termes genrés concerneront des groupements de personnes composés d’un seul genre. Enfin, il sera fait usage du déterminant « iel » pour décrire des groupes mixtes, qui permet également de désigner les individus ne se reconnaissant pas dans la binarité masculin/féminin.

Remerciements

Merci d’abord à Matthieu Warin d’avoir accepté d’encadrer ce travail en étant disponible et en m’amenant sur des chemins de pensée toujours judicieux.

Merci à Jany Rouger et Phillipe Teillet de m’avoir accordé du temps pour me partager leurs impressions sur mon sujet et leurs pistes de réflexions.

Je tiens également à remercier mes proches qui m’ont accompagné dans la rédaction. Merci à Louisa d’avoir été présente tout au long de l’écriture de ce mémoire en me fournissant les clés nécessaires à la progression de mon travail et merci à Melaine pour son travail de relecture à un moment où je ne pouvais plus voir les erreurs.

Enfin, merci à toutes les personnes qui forment le noyau dur de Mix’Arts pour leur accueil chaleureux malgré une période difficile. Leur bonne humeur marquera cette expérience fondatrice dans mon cheminement professionnel.

DÉCLARATION ANTI-PLAGIAT

1. Ce travail est le fruit d'un travail personnel et constitue un document original.
2. Je sais que prétendre être l'auteur d'un travail écrit par une autre personne est une pratique sévèrement sanctionnée par la loi.
3. Personne d'autre que moi n'a le droit de faire valoir ce travail, en totalité ou en partie, comme le sien.
4. Les propos repris mot à mot à d'autres auteurs figurent entre guillemets (citations).
5. Les écrits sur lesquels je m'appuie dans ce mémoire sont systématiquement référencés selon un système de renvoi bibliographique clair et précis.

PRENOM : Remi

NOM : ROUX-SIBILON

DATE : 12.08.2023

Sommaire

Introduction.....6

PARTIE 1 – L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE DANS L'ASSOCIATION MIX'ARTS.....11

Chapitre 1. Mix'Arts, une association culturelle indépendante et engagée…12

A. L'association Mix'Arts : caractéristiques et repères.....12

B. Une structure culturelle aux valeurs politiques engagées.....17

C. Une association indépendante en réseau.....21

Chapitre 2. La production d'événements culturels, maillon final de la vie du spectacle vivant.....24

A. Les attentes autour au stage.....25

B. Poste et missions.....30

C. L'expérience de stagiaire dans l'association Mix'Arts.....35

PARTIE 2 – ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION SUR LE BÉNÉVOLAT ASSOCIATIF FRANÇAIS ET LE DROIT A LA PARTICIPATION A LA VIE CULTURELLE.....42

Chapitre 1. Bénévolat et droits culturels, des filiations évidentes.....43

A. Le bénévolat associatif en France : cadre et définition.....43

B. Les droits culturels, un changement de paradigme. Définition et enjeux……48

C. Le droit à la participation et ses liens naturels avec le secteur culturel.....53

D. Le bénévolat au regard du droit à la participation.....58

Chapitre 2. La diminution du pouvoir d'agir bénévole au contact d'un secteur associatif professionnalisé.....63

A. Evolution historique des rapports entre les pouvoirs publics et les associations et professionnalisation du secteur.....64

B. Les impacts de la professionnalisation associative sur les pratiques bénévoles : cloisonnement des rôles et amoindrissement du pouvoir bénévole 68

C. La transformation de la conception du bénévolat dans les associations salariées et l'existence de réalités bénévoles éloignées.....73

Chapitre 3. L'essence du bénévolat culturel contemporain, une participation individualisante et sociale : points communs aux pratiques et orientations pour une meilleure participation à la vie culturelle.....77

A. Diversité des motivations bénévoles dans l'associatif culturel et individualisation de l'engagement....78
B. Une participation culturelle mais surtout sociale : une racine commune à tous les profils....82
C. Vers une meilleure prise en compte des droits culturels pour penser le bénévolat dans les associations....87
Conclusion....91
Bibliographie....93
Table des matières....98

Introduction

Il existe autour du monde associatif un imaginaire collectif fantasmé. Considéré comme le creuset de la démocratie, un espace de liberté totale et d'éducation citoyenne, il jouit indéniablement d'une aura émancipatrice. Les associations telles que les décrivait Alexis de Toqueville, ou telles qu'elles existaient lors de leur création au début du siècle dernier ont pourtant été sujettes à des mutations socio-économiques qui ont bouleversé leurs manières de s'organiser. Leur structuration professionnelle amorcée dès la moitié du XIXe siècle a profondément modifié les rapports entre les acteur·ice·s qui les composaient. C'est le cas des bénévoles, éléments centraux et indispensables à la vie associative, qui ont vu leur rôle changer de nature à mesure que la salarisation des structures se généralisait. En théorie détenteur·ice·s du pouvoir et en première ligne de l'action sur le terrain, iels sont censé·e·s exercer une activité libre dans le but de construire une action collective. L'irruption de la question des droits culturels et l'importance qu'elle a prise dans les débats ces dernières décennies paraît être un moment intéressant pour interroger la pratique bénévole. En effet, un fort accent est mis sur la participation à la vie culturelle dans la déclaration de Fribourg, ce qui entre directement en résonance avec le bénévolat, et plus particulièrement celui effectué dans le secteur culturel et artistique. Penser le bénévolat au prisme des droits culturels permet de le situer dans son rapport à la participation et ainsi de proposer des orientations pour le futur afin qu'il tende à être un outil et de construction personnelle et collective, dans une période de crise démocratique généralisée.

L'origine de cette réflexion se nourrit d'expériences bénévoles personnelles dans des associations culturelles, ainsi que d'un intérêt pour la question du travail et de l'importance qu'il prend dans notre modèle de société. Ces deux éléments m'ont évidemment amené à me questionner sur les raisons qui poussent des personnes à s'engager et à donner de leur temps gratuitement. Le fait que ce phénomène ne soit pas résiduel mais de grande ampleur (on dénombrait en 2022 onze millions de bénévoles réparti·e·s dans 1 500 000 associations[1]) a également attisé mon intérêt pour le sujet. Le début de ces questionnements coïncide avec ma familiarisation

1 Pascaud, Elisabeth. « L'évolution de l'engagement bénévole associatif en France, de 2010 à 2022 ». IFOP, 2022.

avec le thème des droits culturels du fait de certains cours suivi dans le cadre de mes études et de l'importance de ces questions dans le milieu artistique où j'évolue. Ces thématiques sont très vite venues faire écho pour moi avec le bénévolat dans les associations. L'immersion dans un environnement professionnel associatif est également venue alimenter ma pensée. J'ai en effet, effectué un stage à Mix'Arts, une association culturelle de petite taille où il existe une porosité entre salarié·e·s et bénévoles et où la question du bénévolat est souvent un sujet de réflexions. Mon intégration dans l'équipe et au processus d'organisation m'a permis me rendre compte de l'importance du bénévolat dans de telles structures et des choix qui peuvent être pris pour lui donner lui un rôle émancipateur ou non. Mix'Arts a été pour moi un milieu professionnel particulièrement enrichissant pour construire le développement de ma pensée. Ce stage a d'ailleurs joué un rôle déterminant dans le choix de mon sujet, car il confirmait mon intuition que quelque chose d'intéressant se joue entre participation et bénévolat. La place accordée aux bénévoles était un sujet régulièrement évoqué. J'ai donc pu être témoin des discours tenus par les acteur·ice·s de l'association, ainsi que des logiques internes à ce type de structure, mise en tension entre la volonté de proposer des espaces de liberté ouverts et la pression d'une organisation efficace.

En parallèle de mon stage, J'ai alors commencé à me documenter sur le sujet, et malgré des littératures importantes consacrées aux droits culturels et au bénévolat, il était presque impossible de trouver un travail faisant le pont entre ces deux sujets. Fait étrange tant le bénévolat associatif est un élément important dans la vie culturelle et artistique française. De plus, le bénévolat était la plupart du temps abordé sous l'angle sociologique, comme un travail gratuit. Bien que très intéressante et nécessaire, cette approche objectiviste basée sur l'analyse chiffrée ne me satisfaisait pas pleinement, car elle réduisait l'engagement bénévole à une aliénation, ce qui me semblait en décalage avec certaines de mes expériences. Il me semblait plus intéressant « d'étudier les potentiels émancipateurs d'une grande diversité de pratiques alternatives qui naissent dans un système à dominante capitaliste »[2]. Bien que les associations évoluent dans une économie à dominante néo-libérale, elles témoignent pourtant d'autres manières de faire qui mêlent idéaux

2 Giust-Desprairies, Florence, et Jean-Louis Laville. « Bénévolat : du travail gratuit au fait associatif ». *Nouvelle revue de psychosociologie* 32, n^{o} 2 (2021): 181-88.

et réalisations concrètes. Le fait que l'engagement volontaire soit prégnant dans les associations est un des facteurs qui poussent à penser ces espaces autrement que sous le prisme de la domination pure et simple.

Le vide littéraire autour du croisement entre participation à la vie culturelle et bénévolat me semblait un terrain propice au travail de recherche, mais ne constituait pas une problématique en soi. J'ai donc interrogé des chercheurs et professionnels travaillant sur ces questions pour mieux comprendre la raison de cette absence. Ces entretiens ont amené des réponses concordantes. D'abord, s'il n'est pas fait mention de ces termes dans la déclaration de Fribourg, c'est parce qu'elle est une compilation de textes internationaux qui sont par essence généraux et ne s'embarrassent pas de traiter des points précis comme la question qui nous intéresse ici. Ainsi il n'est pas étonnant que l'article 5 sur la participation à la vie culturelle ne fasse pas mention de la pratique du bénévolat. Mais cette absence est cependant plus questionnant dans les articles et ouvrages qui appliquent ce même article aux pratiques culturelles. On y retrouve fréquemment le terme d'habitant·e·s, de participant ·e·s, de citoyen·ne·s mais jamais celui de bénévoles. Cela s'explique par le fait que le bénévolat est inclus comme une évidence dans la participation à la vie culturelle. Le terme n'apparaît pas car il est compris dans celui de participant·e·s. Derrière le terme d'habitant·e·s, les bénévoles sont aussi implicitement cité·e·s, puisqu'en exerçant cette pratique, iels se reconnaissent comme des habitant·e·s du territoire sur lequel iels agissent. Or les évidences sont un terrain propice à l'analyse et à la critique car elles renferment une absence de réflexion basée sur le lieu commun. Ce travail de recherche entend donc souligner les singularités de la pratique bénévole en l'extirpant du terme générique « participant·e·s » pour mieux en comprendre les particularités. En effet, les modalités de bénévolat exercent une influence sur la manière de participer à la vie culturelle, qu'il nous intéresse d'étudier pour mieux saisir les enjeux liés au statut de bénévole et au droit à la participation.

Si quand on parle de droits culturels, le bénévolat est inclus comme une évidence dans la participation des habitant·e·s, l'acte du bénévolat signifierait donc nécessairement la participation active à la vie culturelle. Or on observe des formes de bénévolat dans lesquelles l'action ne se fait pas à l'initiative des habitant·e·s bénévoles mais plutôt d'associations salariées. On assiste également à des

manifestations culturelles où la fonction de bon nombre de bénévoles se restreint à effectuer des tâches dans lesquelles on peine à percevoir l'aspect culturel (service au bar, nettoyage de site, billetterie, etc.). Ces pratiques cohabitent avec d'autres que l'on qualifierait intuitivement de plus émancipatrices : commissions de programmations, mise en avant des cultures des bénévoles, participation aux décisions des associations, etc. On a donc, derrière la notion de bénévolat culturel, différents types d'engagements qui ne recouvrent peut-être pas la même relation à la participation, allant jusqu'à des pratiques ne semblant pas avoir de proximité avec l'idée que l'on se fait de la participation à la vie culturelle. Nous nous demanderons alors comment les différentes réalités du bénévolat dans le milieu associatif culturel engendrent des formes d'engagement qui peuvent paraître antagonistes. Ce travail entend répondre à cette question en proposant une analyse par le prisme des droits culturels.

Bien que le bénévolat s'exerce dans de nombreux pays et types de structures, j'ai choisi de limiter ma réflexion aux pratiques bénévoles dans les associations culturelles françaises. D'abord par souci de précision pour traiter un domaine d'étude qui n'amène pas à un propos dispersé car trop vaste. Ensuite, parce que les sources utilisées sont très majoritairement françaises et que mes réflexions puisent leur origine dans des expériences vécues dans des associations en France. Ce travail est basé sur l'interdisciplinarité des méthodes, qui a pour avantage de mettre en lumière différentes facette d'un même sujet afin de présenter une vision la plus fine et juste de ce dernier. Pour étudier le sujet du bénévolat, ce mémoire s'inspire donc des approches historiques, économiques, juridiques, linguistiques, psychologiques et de sciences politiques.

Le présent mémoire est structuré en deux parties : un rapport de stage et une recherche problématisée. La première partie a pour objectif de retranscrire l'expérience professionnelle qu'a été mon stage dans l'association Mix'Arts. Il s'agira d'abord de décrire les caractéristiques techniques, organisationnelles et les valeurs de l'association dans laquelle j'ai été accueilli durant l'année 2023. Puis, le poste de chargé de production qui m'était confié sera décrit et mes missions détaillées. Je ferai également état de mes attentes avant le stage, ainsi que de mes retours et questionnements relatifs à mon avenir professionnel qu'a suscité cette expérience.

La seconde partie de ce travail consistera en un travail de recherche autour de la problématique vue plus tôt dans l'introduction, qui sera structuré en trois chapitres. Nous commencerons par poser les bases théoriques de nos deux objets d'étude, soulignant des liens évidents entre les deux, notamment au niveau de la liberté de participation promue à la fois par le bénévolat et le droit de participation à la vie culturelle. Nous proposerons ensuite une analyse critique de la théorie du bénévolat pour saisir les tensions entre nos représentations du bénévolat et la réalité contemporaine. En étudiant l'histoire du secteur associatif, nous verrons que les transformations socio-économiques qu'il a subies ont conduit à une forte professionnalisation des structures, qui a produit une perte de pouvoir d'agir des bénévoles au sein des associations. Partant de ce constat, nous ferons état de la fragmentation d'une réalité unique du bénévolat, conduisant à l'existence de pratiques éloignées. Enfin, nous verrons quelles sont ces différentes réalités, et quels points communs elles portent en elles, afin de définir quel est aujourd'hui l'intérêt du bénévolat pour les personnes participant·e·s. On pourra ainsi donner des orientations pour améliorer, au regard des droits culturels, la place des bénévoles dans les associations culturelles.

Partie 1

L’expérience professionnelle dans l’association Mix’Arts

Chapitre 1. Mix'Arts, une association culturelle indépendante et engagée

Après une première expérience dans une coopérative de production de spectacle vivant, j'ai voulu orienter mon stage de deuxième année de master « Arts, Lettres, Civilisations », parcours Diffusion de la culture, vers une structure associative organisatrice d'évènements culturels. J'ai ainsi pu intégrer l'équipe de l'association Mix'Arts en tant que stagiaire chargé de production des événements et des festivals, de février à novembre 2023. Ce stage, au-delà des savoirs faire et des connaissances dont nous parlerons ensuite, m'a apporté une meilleure compréhension du fonctionnement interne d'une structure culturelle aux activités plurielles. Il m'a également permis de mieux cerner les enjeux de la mise en application de valeurs portées par des associations dont l'objet est militant. Dans ce premier chapitre, nous poserons dans un premier temps des bases pour comprendre ce qu'est l'association Mix'Arts, en développant ses caractéristiques et son histoire. Nous détaillerons ensuite quelles sont les valeurs qu'elle défend, et par quels moyens elles sont concrétisées dans son fonctionnement et ses productions. Enfin, on s'intéressera aux partenaires privilégiés de la structure et à ses ressources de différentes natures.

A. L'association Mix'Arts : caractéristiques et repères

Bien implantée dans le bassin grenoblois, Mix'Arts a su trouver sa place dans le paysage culturel local, avec une identité forte. Programmation musicale et d'arts de rue, organisation de festivals, éducation populaire, diffusion de groupes et compagnies, sensibilisation à l'alimentation végétarienne, autant d'activités qui en font une association singulière. Dans cette première sous partie, nous verrons quels éléments sont constitutifs de la structure, qu'ils soient historiques, organisationnels ou idéologiques.

1. Caractéristiques juridiques et financières

La forme juridique de Mix'Arts est l'association à but non lucratif, qui relève de la loi du 1er juillet 1901 et du décret du 16 août 1901. L'association a pour objet : la promotion et la diffusion de compagnies et de groupes dans les domaines des musiques actuelles et des arts de la rue, l'organisation d'événements d'éducation populaire, culturels et socio-culturels, l'accompagnement dans la réalisation de projets culturels, socio-culturels et environnementaux, la sensibilisation à l'environnement par le biais de l'alimentation ainsi que la mise en place de formations et d'actions d'éducation populaire et de sensibilisation à l'environnement.[3]

L'association, fondée en janvier 2014, est administrée par un conseil d'administration collégial composé de neuf personnes. Ce mode de fonctionnement, peu répandu du modèle associatif classique, présente une certaine originalité. En effet, les associations sont généralement constituées autour d'un modèle hiérarchique : un·e président·e est élu·e par le conseil d'administration, lui-même élu par l'assemblée générale. La fonction de présidence concentre les pouvoirs représentatifs et décisionnaires relatifs au fonctionnement de l'association. Ce n'est pas le cas dans le fonctionnement collégial du conseil d'administration, qui permet de partager les responsabilités et de répartir l'autorité entre plusieurs individus n'ayant pas de rapports hiérarchiques entre eux. Chaque membre du conseil s'implique sur les sujets qui l'intéressent et pour lesquels iel a des compétences. Les décisions relatives à la direction de l'association sont débattues et prises en collectif à la majorité ou au consensus, chaque personne ayant le même poids dans la décision. Cette répartition du pouvoir entre plusieurs personnes offre un mode de pilotage associatif plus démocratique que le modèle généralement utilisé qui se base sur la représentativité d'une seule personne.

Le numéro SIREN de l'association est 803719020 et son numéro SIRET est 80371902000031. Elle est détentrice de deux licences d'entrepreneur de spectacle : n°PLATESV-R-2021-004938 pour la licence de producteur de spectacle ou entrepreneur de tournée ayant la responsabilité d'employeur à l'égard du plateau artistique et n°PLATESV-R-2021-004941 pour la licence de diffuseur de spectacles

3 D'après les statuts de l'association Mix'Arts, mis à jour le 15 novembre 2022.

ayant la charge de l'accueil du public, de la billetterie et de la sécurité. Son siège social est situé au 45 rue du Champ Roman, à Saint-Martin-d'Hères, en Isère. C'est également à cette adresse que sont implantés les locaux de Mix'Arts. Depuis sa création, l'association s'est développée pour arriver à un chiffre d'affaires de 857 991 euros sur l'année 2022[4], ce qui témoigne d'une activité relativement importante pour une structure comptant aujourd'hui une dizaine de salarié·e·s.

2. Une pluralité importante d'activités

Une des caractéristiques de Mix'Arts est sa diversité d'activités. Cette dernière permet à l'association d'être sur différents fronts en relation avec son objet, mais aussi d'atteindre une stabilité économique. En effet, la multiplicité des domaines d'action permet de développer des projets qui ont du sens pour ses membres mais qui ne rapportent pas d'argent en les compensant avec d'autres qui apportent des rentrées d'argent fixes.

Si le public connaît l'association, c'est avant tout pour son travail de diffusion artistique. Elle programme une vingtaine de spectacles et de concerts à l'année au sein de différentes salles de l'agglomération grenobloise. Les esthétiques de ces événements sont variées et vont des musiques actuelles, dans leur grande diversité, au théâtre de rue en passant par l'humour et les conférences. Aujourd'hui, la structure est essentiellement reconnue pour deux festivals majeurs. D'abord, le festival *Merci Bonsoir !* est un événement d'arts de rue et de musique qui se déroule en septembre au Parc des Arts (parc des Champs-Élysée) à Grenoble depuis maintenant sept ans. Coorganisé par Mix'Arts et le Prunier sauvage, les dernières éditions ont offert au public grenoblois cinq jours de festival avec la création d'un village où se mêlent animations, ateliers, entre-sorts, spectacles et concerts dans tout le parc. Depuis quelques années, le festival a pris une dimension régionale voire nationale dans le secteur des arts de rue, que ce soit en matière de fréquentation, de journées de représentations, de programmation et de visibilité. En effet, il mobilise environ vingt mille spectateur·ice·s, deux-cent bénévoles, vingt-cinq salariés et une

4 D'après les comptes annuels sur l'exercice du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, réalisés par le cabinet d'expertise comptable Izéha.

quarantaine de compagnies/groupes professionnels. C'est aussi une trentaine de partenaires du territoire comme la Maison de l'Enfance Bachelard, la compagnie Tout en Vrac, le théâtre des Aires de Die, l'Hexagone de Meylan, etc. qui s'impliquent dans cet événement.

Bien l'Bourgeon, quant à lui, est un festival d'écologie et de musiques basé sur la commune de Saint-Geoire-en-Valdaine en Isère et organisé en partenariat avec la brasserie artisanale La Dauphine. En 2022, s'est déroulée la cinquième édition du festival. À travers cet événement l'association Mix'Arts souhaite mettre en lumière des thématiques autour de l'écologie et ses enjeux. Le festival mêle musiques actuelles, spectacles, tables rondes, ateliers et actions culturelles. Sur place, prends vie un village associatif pour présenter les alternatives concrètes mises en place sur le territoire, mais également les acteurs de la transition écologique à plus grande échelle. C'est donc un événement pluridisciplinaire qui nécessite la coopération de nombreux partenaires.

Outre ses activités de diffusion, Mix'Arts agit aussi dans le champ artistique en s'impliquant dans la production et l'accompagnement de groupes de musiques et de compagnies d'arts de la rue. Chaque année, dans le cadre du festival *Merci Bonsoir !*, l'association met en place le dispositif « Coup de Pouce » en partenariat avec la compagnie Tout en Vrac et d'autres acteur·ice·s du secteur. Ce dispositif, à l'attention des compagnies émergentes et des nouvelles créations de la région Rhône-Alpes, offre l'opportunité aux jeunes artistes de présenter leur spectacle devant un public nombreux lors du festival et d'avoir des retours de professionnel·le·s.

Certaines compagnies et groupes de musique bénéficient également d'un accompagnement à l'année de la part de la structure. Cela prend la forme d'aide à la professionnalisation, de résidences de création, de management, ou encore de mise en réseau. Ces artistes peuvent profiter d'un large panel de conseils de professionnels les aiguillant sur leur carrière. L'accompagnement va de pair avec le *booking*, activité qui consiste en la vente de spectacles du catalogue Mix'Arts à des programmateur·ice·s, avec un pourcentage du prix de vente revenant à l'association. En 2023, deux groupes (Tigadrine et La Clate) font partie du catalogue, avec la

volonté d'y intégrer de nouveaux projets. Pour ce qui est des spectacles, les chargées de diffusion travaillent avec quatre compagnies iséroises : la compagnie Sale Gamine, la compagnie Main Gauche Prod, la compagnie Sans Faire de Bruit et la compagnie Fuegoloko

Mix'Arts est également en train de développer un volet sur l'action culturelle. Cela passe par la mise en place d'actions de médiation dans le cadre d'événements organisés en partenariat avec de multiples structures socio-culturelles, médico-sociales et d'éducation populaire. En initiant des actions de médiation dans le cadre d'événements organisés tel que les festivals *Merci Bonsoir !* et *Bien l'Bourgeon,* Mix'Arts souhaite impliquer les acteurs territoriaux et les publics aux projets. Le but étant de faire rayonner les formats artistiques, de toucher des publics dits « empêchés/éloignés » mais également de développer les pratiques amateurs. À ce titre, des porteurs de paroles photographiques ont été réalisés avec des habitant·e·s à plusieurs reprises, puis exposés lors d'événement ou dans des lieux de passage. L'association propose aussi un catalogue d'actions culturelles qui peuvent être mises en place tout au long de l'année : ateliers vidéo, graff, rap, parkour, etc. L'objectif étant de permettre aux artistes de développer des projets d'actions culturelles en lien avec leurs propos artistiques variés, mais également de simplifier la mise en lien entre structures artistiques et acteurs éducatifs, socioculturels et médico-sociaux.

Enfin, une des activités historiques de Mix'Arts est la Mixture, qui effectue un travail autour de la sensibilisation à l'alimentation et à l'écologie. Les bénévoles et salariées de la Mixture proposent une restauration végétarienne et de saison, à partir de produits issus d'une agriculture durable locale et/ou bio. Cette activité peut prendre la forme de prestations de traiteur privées, de vente au public lors de prestations snack sur des événements, de *catering* sur des festivals (festival Hadra notamment), de prestations bar ou encore de location de matériel (ustensiles, appareils de cuisson, camion-cuisine). L'association propose également des ateliers et des animations en lien avec différentes personnes, passionnées et professionnelles, que ce soit des ateliers de cuisine, de fabrication de produits naturels, ou bien des animations natures et balades cueillette de plantes sauvages.

B. Une structure culturelle aux valeurs politiques engagées

Bien que présente sur de nombreuses activités, l'association Mix'Arts ne se contente pas de produire des spectacles, mais s'intéresse aussi à leur mode de production, à quelles idées ils transmettent et à la manière dont ils sont reçus. Ce qui fait son identité est justement son attachement à des engagements politiques constitutifs de son essence. Dans cette sous-partie, nous nous appliquerons à comprendre quelle vision politique et associative est défendue par Mix'Arts et comment se concrétise-t-elle dans les actions mises en place.

1. Les valeurs défendues

S'intéresser aux objectifs et aux valeurs portées par Mix'Arts est aisé, car son projet associatif est clairement défini. On peut retrouver sur le site internet et les documents de présentation de l'association la liste de ces valeurs explicitées. Elle s'inscrit dans une volonté de démocratie culturelle, pensant son action comme un vecteur de lien social et favorisant l'émancipation et l'autonomie des individus. Dans ce sens, l'association vise à être une structure d'expérimentation permettant le dialogue et l'ouverture.

En étudiant ces valeurs, il semblerait qu'elles sont de trois natures. La première concerne plutôt le rapport entre Mix'Arts et les publics touchés. L'association revendique l'accessibilité à ses événements et prestations au plus grand nombre en pratiquant des tarifs adaptés aux différents publics (tarifs réduits pour les personnes précaires, invitations pour les membres d'associations de quartiers, etc.), en proposant des évènements à prix libre ou gratuits, ou encore en organisant des événements dans des lieux et zones géographiques aux caractéristiques sociales différentes. Elle défend aussi la diversité artistique via la mise en avant d'esthétiques variées, permettant au plus grand nombre de se retrouver dans les propositions de spectacles produits. On pourrait donc parler d'une démarche qui relève de la démocratisation culturelle, prônant l'accessibilité d'œuvres au plus grand nombre via la diversité d'offres et la levée de barrières économiques.

La seconde nature de ces valeurs concerne plutôt le fonctionnement associatif interne. L'association s'inscrit dans une volonté d'horizontalité, fonctionnant comme nous l'avons vu sous statut collégial et en autogestion, ce qui permet le partage collectif des décisions et des responsabilités. Ce mode de fonctionnement pose un cadre établissant une autorité de compétence. Le fonctionnement interne est également basé sur des outils de communication non-violente, afin de faire attention à chacun·e et de pouvoir créer un cadre de travail serein. La relation qu'entretient Mix'Arts avec ses bénévoles, publics et adhérent·e·s est également au cœur des valeurs de partage et de liberté qu'elle défend. L'engagement associatif est considéré comme une expérimentation dans laquelle les savoirs sont partagés entre toutes les parties prenantes. Ainsi, chaque individu peut enrichir et être enrichi par sa participation et son contact avec les autres dans le cadre de l'action associative. La structure souhaite aussi donner un maximum de liberté dans l'organisation d'événements et dans les propositions des adhérent·e·s, favorisant l'engagement du plus grand nombre dans les activités de l'association. En ce sens, l'accompagnement et la valorisation du bénévolat sont des éléments importants de Mix'Arts, qui contribuent au partage d'idées et de savoir-faire entre les personnes impliquées. Ce second ensemble de valeurs relève lui plutôt de la démocratie culturelle et de l'éducation populaire, dans laquelle la place accordée à la participation active des membres et des bénévoles est centrale.

Enfin, Mix'Arts se revendique de l'écologie et ancre son action dans une démarche de sensibilisation à l'environnement et au vivant. Ce parti pris influence une grande partie des décisions relatives aux modes de production et de consommation de l'association, notamment dans sa volonté de soutenir l'économie locale plutôt que de travailler avec des grands groupes industriels. On retrouve la dimension écologique dans les valeurs transmises au public lors d'événements ainsi que dans la structuration interne et dans la transmission des savoirs.

2. Les enjeux de la mise en application des valeurs

Conjuguer ces valeurs avec un professionnalisme et un fonctionnement pérenne qui permette à l'association d'être une structure stable n'est pas un objectif

facile à atteindre. Travailler avec des structures et personnes qui ne vont pas à l'encontre des valeurs de Mix'Arts implique de faire des choix qui ferment parfois des portes à des modes de fonctionnement plus rentables. La concrétisation de ces engagements se fait de manières variées au travers des actions menées.

Pour permettre une plus grande accessibilité aux propositions artistiques, le festival *Merci Bonsoir !* a fait le choix du prix libre, brisant ainsi la barrière économique pouvant bloquer l'accès aux événements. L'association est cependant consciente que les barrières sont aussi symboliques et essaye pour cela d'en faire un festival de proximité avec un fort ancrage sur le territoire, dans l'objectif d'attirer un public très varié, que ce soit en termes d'âges, de classes sociales, d'origines ethniques ou géographiques. La mise en place du festival s'accompagne donc de nombreuses actions culturelles en lien avec la programmation, avec différents acteurs du territoire tels que les lycées, collèges, Maison des Habitant·e·s, maison de l'enfance, le centre communal d'action sociale ou l'établissement de personnes âgées. Pour le festival *Bien l'Bourgeon*, l'accent est mis sur la diversité artistique. La mise en place d'une scène de concerts pouvant accueillir deux-mille personnes permet en effet la construction d'une programmation internationale (à titre d'exemple en 2022, six nationalités ont été représentées sur le festival), mais aussi une mise en avant de la scène locale et de groupes nationaux. Cette volonté de diversité artistique est dans la continuité de la programmation annuelle, qui tend vers une grande variété d'esthétiques, de lieux et de cultures représentées. Mix'Arts s'investit notamment dans des événements qui valorisent des cultures minorisées, comme lors du concert du festival Savore (festival des cultures roms) en 2020 ou encore lors de co-organisations avec des associations communautaires : association des Tunisiens de l'Isère, association CMRA, association Scène et Danube, etc.

Concernant les valeurs d'horizontalité, de partage et de liberté qui caractérisent le fonctionnement interne de l'association, plusieurs procédés sont utilisés pour les mettre en place. D'abord, la gouvernance collégiale pose un cadre à la répartition du pouvoir et à la valorisation du bénévolat comme nous l'avons précédemment vu. L'intégration des membres et des bénévoles aux activités de Mix'Arts est elle aussi bien concrète car chacun·e peut prendre part à l'organisation des événements en occupant un poste de responsable de pôle (bar, accueil public,

accueil artiste, etc.). Ce fonctionnement permet à des personnes de se former à des savoirs-faire et de faire valoir son opinion dans des prises de décisions au même titre que les salarié·e·s. Les bénévoles, responsables de pôle ou non sont également convié·e·s à des formations, notamment sur les violences de genre ou sur l'intelligence collective, ce qui fait de la structure un endroit d'apprentissage et d'autonomisation. Ainsi, l'activité d'action culturelle vient également renforcer la démarche d'éducation populaire. En proposant des ateliers à des structures socio-culturelles, elle permet le développement de réflexions collectives via le medium artistique. On peut par exemple citer les interventions de la compagnie Sale Gamine qui, en lien avec son spectacle, fait un travail autour des violences de genre dans des lycées. Par sa volonté de décloisonner social et culturel, l'action culturelle chez Mix'Arts se veut un outil d'émancipation dont l'art est le vecteur. Les porteurs de paroles réalisés permettent aussi aux personnes interrogées d'avoir un droit de parole et une occupation de l'espace public à laquelle iels n'ont pas toujours accès. La mixture agit également dans un dynamique d'éducation populaire en proposant des ateliers et animation autour de l'alimentation qui invitent les participant·e·s à questionner leur rapport à la nourriture et au vivant tout en mettant en pratique des manières de faire alternatives.

Les valeurs écologiques sont elles aussi présentes dans la vie quotidienne de Mix'Arts. Dans la manière de produire d'abord, car les festivals se veulent exemplaires en matière de transition écologique. L'accent est mis sur la nourriture et les boissons de qualité, les modes de transports doux, la diminution des besoins électriques, la réduction et le tri des déchets. La question écologique est aussi présente dans la thématique des événements et surtout sur le festival *Bien l'Bourgeon*. En 2017 au moment de la création du festival, le choix est fait de créer ce festival autour de l'écologie sociale. À cette époque la thématique était encore peu mise en lien avec des événements populaires, festifs et culturels. Chaque année, le festival aborde un thème en lien avec l'écologie (l'effondrement, la souveraineté alimentaire, l'éco-féminisme, etc.) via des conférences, des tables-rondes et des spectacles en conviant des figures locales et nationales. Cet évènement reflète bien le souhait de l'association de mettre en place un événement d'écologie culturelle qui prenne en compte le territoire, la géographie et l'économie.

La Mixture est également un des pôles principaux de l'association s'attachant à la sensibilisation à l'environnement, par le biais de l'alimentation. Les événements auxquels participe la Mixture permettent la mise en relation des milieux culturels, universitaires, militants et associatifs avec l'économie sociale, écologique et solidaire locale par le développement de projets avec différents acteurs : agriculteur·ice·s biologiques et locaux, artisan·e·s, brasseries artisanales, coopératives solidaires, associations socioculturelles, mairies, pépinières associatives, etc. De par son mode de production et ses actions de sensibilisation, l'activité de la Mixture opère une mise en pratique complète de l'écologie défendue par Mix'Arts.

L'association essaye donc de mettre en pratique ses valeurs dans le plus de domaines possible, que ce soit dans ses propositions d'événements culturels comme dans sa structuration interne et dans ses modes de participation. La question écologique est un bon exemple de cette volonté, car elle est appliquée aussi bien à la production des festivals qu'aux actions d'éducation populaire.

C. Une association indépendante en réseau

Mix'Arts est une structure désormais reconnue sur le territoire grenoblois et ses alentours, voire à l'échelle nationale. Nous avons détaillé son fonctionnement, ses activités ainsi que les valeurs qu'elle défend, mais une association ne se développe jamais seule et sans une base solide. Il nous faut maintenant évoquer son rapport aux autres acteur·ice·s du secteur et la nature de ses liens avec ces derniers. Nous décrirons d'abords les rapports entretenus entre l'association et les institutions, puis nous nous intéresserons ensuite aux ressources que Mix'Arts a su créer au fil de son développement dans le champ professionnel qui est le sien.

1. Une certaine indépendance vis-à-vis des partenaires institutionnels

Bien que ce ne soit pas une volonté de l'association de se tenir à distance du système de subventionnement public, force est de constater que Mix'Arts est peu subventionnée relativement à d'autres structures culturelles aux activités similaires. Il

ne s'agit pas ici de nier l'apport financier essentiel d'institutions publiques, mais plutôt de constater un modèle économique relevant du « tiers-secteur » culturel, se caractérisant par une multitude de petites structures aux activités variées, « hybrides dans leur financement et leurs logiques d'actions »[5]. Mix'Arts répond aux caractéristiques de ces structures qui se situent à la croisée du secteur marchand et du secteur artistique dépendant des pouvoirs publics, et qui se définissent par un positionnement alternatif au dualisme privé/public et par un principe de non-lucrativité.

L'association n'est en effet pas financée dans son fonctionnement et ne bénéficie que d'aides aux projets de manière ponctuelle. A titre d'exemple, l'édition 2022 du festival *Merci Bonsoir !* était financée à moins de 40 % par des institutions publiques (voir tableau ci-dessous). Les principaux financeurs étant le Département de l'Isère, la Ville de Grenoble et la DRAC[6] Auvergne Rhône-Alpes. En plus d'un financement relativement faible pour un événement dans l'espace public, ce modèle économique est précaire pour un tel projet, car il repose en grande partie sur des aides exceptionnelles n'ayant plus cours l'année suivante. Ce qui implique chaque année de devoir concevoir un festival sans aucune base financière solide. Le festival *Bien l'Bourgeon* est également faiblement subventionné. Sur l'année 2022, seul 12,6 % des produits émanaient de pouvoirs publics (Région Auvergne Rhône-Alpes, département de l'Isère et Europe) et 11,4 % de sociétés civiles (SACEM[7] et CNM[8]). Cet état de fait a amené le festival à signer la charte des festivals indépendants, créée par le Syndicat des Musiques Actuelles (SMA), revendiquant un modèle alternatif à la concentration des festivals par des gros groupes marchands, et alertant sur la possible disparition de festivals intermédiaires au futur incertain du fait d'économies précaires.

L'association bénéficie également d'autres aides sur certaines activités, principalement sur des aides à la production et à la création pour les groupes et compagnies de son catalogue. Une fois encore, ces aides provenant de différentes institutions sont principalement des subventions au projet qui ne garantissent pas

5 Colin, Bruno, et Arthur Gautier. *Pour une autre économie de l'art et de la culture*. Sociologie économique. Toulouse : Érès, 2008.
6 Direction Régionale des affaires culturelles, émanation du ministère de la Culture français.
7 Société des Auteurs Compositeurs et Éditeurs de Musique.
8 Centre National de la Musique

une pérennité économique. En dehors de ces subventionnements, Mix'Arts ne bénéficie que très rarement d'apports économiques publics pour l'organisation d'événements hors festivals.

2. Un réseau et des ressources multiformes

Du fait de son faible subventionnement, Mix'Arts s'est développée en créant un réseau bien ancré et en s'appuyant sur des ressources solides. C'est par la coopération avec des acteurs et actrices varié·e·s que la structure s'est construite, développant encore une fois un caractéristique propre au « tiers-secteur » qui se base sur une relation d'interdépendance forte[9].

D'abord, l'association travaille régulièrement avec des structures culturelles et artistiques à l'échelle régionale. Ne possédant pas de lieu de diffusion, elle organise des concerts dans les différentes salles qui peuvent l'accueillir dans le bassin grenoblois. Certaines salles sont devenues avec le temps des partenaires privilégiés avec qui les programmations s'élaborent en commun. C'est notamment le cas des salles municipales de l'Heure Bleue à Saint-Martin-d'Hères et de L'Ilyade à Seyssinet-Pariset ou de l'Espace de Vie Étudiant (EVE) qui coproduisent chaque année des spectacles et des concerts avec Mix'Arts. Une forte coopération se fait également avec le tissu associatif local, très développé, via du prêt de matériel, des prestations ou des coproductions. Par exemple, le réseau Tempo permet de mettre en place des ressources collectives à tous les acteur·ice·s des musiques actuelles grenoblois·e·s. L'association travaille également en partenariat régulier avec des entreprises comme l'Entrepôt du Spectacle, qui fournit des prestations techniques pour le spectacle vivant. Les années d'organisation de spectacles ont aussi permis de tisser des liens forts avec certaines structures de production, avec qui le programmateur de l'association est en contact régulier pour des propositions artistiques. Outre les partenaires culturels classiques, Mix'Arts possède également un réseau original du fait de son identité militante. L'activité de la Mixture a mis en place des partenariats avec des producteur·ice·s de boissons et nourriture partageant des valeurs écologiques qui fournissent des produits de qualité pour les

9 Colin, Bruno, et Arthur Gautier. *Pour une autre économie de l'art et de la culture*. Sociologie économique. Toulouse: Érès, 2008.

catering et les événements. l'association est également en relation avec des syndicats (Solidaires et la CGT) et des mouvements politiques locaux (PEPS[10] Isère et le DAL38[11] notamment), avec qui elle coorganise des événements thématiques ou de soutien. C'était notamment le cas lors de mon stage pour l'organisation d'un concert antifasciste à la Bifurk, en lien avec l'association SURVIE[12]. Mix'Arts est donc imbriquée dans un réseau de partenaires aux natures et objectifs multiples, avec qui elle entretient des liens de coopération forts qui lui permettent de se développer.

La structure est également riche d'un réseau de bénévoles très ancré, avec des personnes participant régulièrement aux actions de la structure. Cette communauté, liée autour d'amitiés et de partage de valeurs, œuvre aussi bien ponctuellement pendant les événements que dans la vie quotidienne de l'association, notamment grâce à l'engagement des membres du conseil d'administration collégial. L'implication de ces bénévoles et membres offre la possibilité de mobiliser des ressources importantes au bon fonctionnement de l'association. Elles peuvent être matérielles (prêt de voiture, d'outils, etc.) mais surtout immatérielles par l'apport des savoir-faire de chacun·e au collectif. Cette mobilisation des ressources se fait via des canaux informatiques (mails et réseaux sociaux) comme interpersonnels.

Chapitre 2. La production d'événements culturels, maillon final de la vie du spectacle vivant

Le choix de ce stage de neuf mois témoigne de mon envie d'affiner ma connaissance du milieu du spectacle vivant en découvrant le travail au sein d'une association organisatrice d'événements culturels. Précédemment, lors de ma première année de master, j'ai réalisé un stage à la SCOP Tchookar, une coopérative de production de spectacles vivants basée à Fontaine en Isère. J'y avais pour mission la production de compagnies et de groupes, la gestion d'une salle de

10 Pour une Écologie Populaire et Sociale.
11 Droit Au Logement Isère.
12 Association de lutte contre la Françafrique.

répétition ainsi que l'organisation d'une fête de quartier. Cette seconde expérience m'a permis de découvrir une autre facette de ce secteur vers lequel je m'oriente professionnellement. Dans ce chapitre, nous détaillerons d'abord quelles étaient mes attentes avant le début de ce stage et comment elles se sont confrontées à l'expérience vécue. La seconde partie sera dédiée à la description de mon poste et des missions qui y étaient attachées. Enfin, nous ferons un panorama de ce qu'a été ce stage à Mix'Arts en tant qu'expérience professionnelle, quelles perspectives il m'a ouvert et comment il a orienté ma réflexion sur le secteur dans lequel je suis amené à évoluer.

A. Les attentes autour au stage

Je considère le stage de fin de master, et spécialement d'un master professionnalisant comme le mien, comme un moment important dans mon orientation professionnelle. Il vient clôturer deux années de formation et de réflexions sur mes envies quant à un futur métier dans le secteur culturel. Au-delà des missions à proprement parler, il a aussi été un moment qui est venu confirmer et affiner le type de projets auxquels j'ai envie de participer, à savoir des moments de réflexions émancipatrices et porteurs de sens collectivement. Ce dernier point vient pour moi faire le lien avec les études en sciences humaines qui m'ont amené jusqu'à ce master. Dans cette première sous-partie, nous verrons quels objectifs de découverte et de professionnalisation je m'étais fixé pour la réalisation de ce stage.

1. La découverte d'une structure organisatrice de spectacles

Mon premier stage au sein de la SCOP Tchookar a été très formateur et m'a appris beaucoup sur l'étape première de la vie d'un spectacle : sa production. À l'issue de celui-ci, j'ai cependant ressenti des manques liés au contexte particulier de l'année 2021 et à la nature même de mes missions. D'abord, les restrictions dans les lieux de diffusion de spectacles liées au COVID-19 était sur leur fin, mais encore bien présente et leur menace pesait encore sur le secteur. L'activité de la coopérative était

encore restreinte et le moral des personnes y travaillant encore impacté par une année d'incertitude. Je n'ai donc pas pu travailler dans des conditions « normales » de pleine activité, ce qui a pu être frustrant. Mes missions principales de production impliquaient une vie de bureau, d'administration et de contact avec les diffuseurs et diffuseuses réduite à l'échange de mails ou d'appels téléphoniques. Passer des semaines devant un ordinateur en ne voyant que très peu des spectacles pour lesquels je travaillais ne m'a pas pleinement satisfait, car je ressentais le besoin de côtoyer le terrain et de prendre part aux moments ou le spectacle rencontre le public. Cette envie s'est vue confirmée par le fait que l'organisation et la coordination de l'*Artisterie en Fête*, une fête de quartier à Fontaine a été la partie de mon stage la plus intéressante de mon point de vue. Créer ces trois jours de spectacles, de rencontres et de concerts a été la mission qui, bien que minoritaire en volume horaire, m'a le plus stimulé. Cette expérience dans un évènement de petite taille m'a motivé à en apprendre plus et à m'impliquer dans des moments culturels de formats plus conséquents. Déjà dans mon précédent rapport de stage, je formulais le souhait d'orienter mes projets professionnels vers cette autre étape de la vie des spectacles qu'est la diffusion aux publics.

Suite à ce stage au sein de la SCOP Tchookar, j'ai participé en tant que bénévole à l'organisation de festival avec l'association Mix'Arts que je venais de découvrir. J'ai pu y exercer des postes de « responsable » prenant activement part à l'organisation des festivals *Merci Bonsoir !* et *Bien l'Bourgeon* aux côtés de professionnels et d'autres bénévoles. Cela m'a permis d'approcher de plus près le fonctionnement d'une structure organisatrice, mais sans pour autant rentrer dans les détails, car j'étais principalement présent sur les festivals et peu sur la préparation en amont, effectuée en grande partie par les salariés. C'est pourquoi quand est venu le temps des candidatures pour mon stage de fin d'études j'ai directement postulé dans cette association que je connaissais. J'ai proposé d'être en renfort pour la production des spectacles et concerts annuels ainsi que des festivals, et j'ai eu la chance d'être accepté. Ce stage long était pour moi l'opportunité de travailler avec toutes les personnes indispensables à la réalisation de concert et de spectacles d'arts de rue, les deux domaines artistiques qui m'animent. De plus, j'avais envie de me confronter

à l'organisation de festivals de tailles moyennes comme ceux de Mix'Arts et d'en comprendre les rouages, car cela me paraissait un travail complexe et flou.

En ce sens, travailler avec Fabien Givernaud, le coordinateur des événements et mon tuteur de stage, m'a permis de mieux comprendre ce qui se joue dans les échanges avec les different·e·s acteur·ice·s impliqué·e·s dans les évènements. Je pense notamment à la partie préparatoire qui consiste à se mettre en relation avec toutes sortes de structures : les boites de production artistiques pour mettre en place la programmation, les partenaires techniques, les partenaires institutionnels pour leur soumettre des dossiers de présentation en vue de subventions ou d'aides d'autres natures, les autres structures culturelles qui coorganisent, et bien d'autres encore qui gravitent autour des événements proposés par l'association.

Mon arrivée mi-février 2023 a été une bonne période d'immersion, avec quelques dates de concerts et de spectacles qui m'ont permis de comprendre le fonctionnement général de la structure et la relation de mon poste avec les autres. Ces premiers mois ont constitué une sorte d'échauffement au festival *Bien l'Bourgeon* pour lequel il a fallu préparer trois jours de concerts, spectacles et conférences avec une multitude d'acteur·ice·s plus importante que pour une date simple. Malgré l'annulation de ce festival, dont nous parlerons plus loin, la période préparatoire a été pour moi très formatrice. Grâce à cette expérience dans l'association Mix'Arts, j'ai pu être plongé dans le travail quotidien d'organisation d'évènements, que j'avais pu entrevoir dans mes expériences antérieures. Cela m'a amené à mieux comprendre ce processus long fait de relations et d'échanges avec une multitude de postes internes et de partenaires essentiels à la bonne tenue de ces moments culturels forts.

2. La découverte des métiers de l'organisation

Une attente qui découlait directement de l'immersion dans une association organisatrice était celle de la découverte des métiers liés à l'organisation culturelle. En entrant dans l'équipe de Mix'Arts, j'avais pour objectif de côtoyer une diversité d'acteurs et d'actrices rendant possible la tenue de spectacles grâce à leurs métiers. Mes attentes se sont révélées comblées puisque j'ai pu mieux comprendre quelle

étaient l'étendue des activités de certains postes jusqu'alors assez mystérieux pour moi.

J'ai par exemple pu découvrir le travail de programmation et de coordination, de la découverte de spectacles jusqu'à la coordination des différents acteurs (équipe, bénévoles, partenaires) en passant par l'élaboration d'une programmation cohérente qui prend en compte différentes variables (publics visés, critères, intégration du spectacle dans le lieu, moyens techniques, etc.). J'ai aussi eu l'occasion d'observer le quotidien des régisseurs, qui consiste à prévoir en amont tous les besoins matériels inhérents au festival, que ce soit la régie générale (barriérage, électricité, véhicules, bâtiments, etc.) ou bien technique (scène, espaces de jeu, *backline*[13], sonorisation, etc.). Leur rôle est aussi de recruter et gérer une équipe de technicien·ne·s intermittent·e·s. La communication est également un pôle de travail intéressant et avec qui j'ai eu de nombreux contacts. Pour la communication interne comme externe, les chargé·e·s de communication doivent s'assurer de collecter toutes les informations pour les transmettre aux publics, pour cela iels sont en relation permanente avec les autres postes comme la régie, la programmation et la production pour produire des documents récapitulant les horaires, les descriptions artistiques et les plans de site par exemple. Enfin, j'ai pu côtoyer l'administrateur de l'association qui produit des budgets permettant d'orienter l'action de la structure selon les contraintes économiques, qui règle toutes les transactions financières et les transpose comptablement pour avoir une vision réaliste de la marge de manœuvre de l'association. Chaque métier possèdent son propre langage, qu'il s'agit de maîtriser pour permettre une bonne compréhension des enjeux et une transmission des informations efficaces.

Observer au jour le jour les interactions entre toutes ces personnes m'a permis de bien cerner quelles relations se jouent entre différents postes et à quel point la communication entre eux est primordiale au bon fonctionnement d'une structure. Étant bien conscient que la répartition des missions peut varier en fonction des modes d'organisations des différentes structures, le stage m'a tout de même offert un panorama représentatif de ces métiers ainsi qu'une meilleure

13 Ensemble du matériel utilisé sur scène par les musiciens pour pouvoir réaliser leur show, à l'exception de la sonorisation, de l'éclairage, de la vidéo et de la structure.

compréhension des étapes indispensables au processus de production de spectacles.

3. Objectifs professionnels

Outre la volonté d'approfondir mes connaissances du fonctionnement de l'organisation culturelle, j'ai aussi envisagé ce stage comme un moyen de réaliser plusieurs objectifs en lien avec mon orientation professionnelle.

Un premier objectif était de poursuivre mon intégration dans les champs professionnels des arts de la rue et des musiques actuelles. Une expérience professionnelle longue comme ce stage permet en effet de se familiariser avec les acteurs et actrices de ces domaines, qu'iels soient institutionnels (fédérations, réseaux, financeurs, etc.) artistiques (groupes et compagnies) ou partenaires (boîtes de production, prestataires). Je souhaitais acquérir une meilleure connaissance de ce milieu qui fonctionne largement par réseaux, et dans lequel les relations interpersonnelles jouent malgré tout un rôle important. Sans envisager froidement les rencontres comme un moyen de trouver un emploi futur, j'étais tout de même conscient de cette dimension à la limite entre sphère personnelle et professionnelle.

Un de mes autres objectifs était la diversification de mes savoirs-faire, qu'ils soient techniques ou relationnels. Travailler sur le long terme dans une structure implique de s'approprier ses outils et ses manières de communiquer avec ses interlocuteur·ice·s, et donc d'intégrer des méthodes de travail nouvelles. J'envisageais donc le stage comme un contact avec des personnes me transmettant leurs façons de faire, me permettant ainsi d'apprendre et de compléter les compétences acquises lors de ma formation et de mes expériences passées. Découvrir le terrain offre aussi l'occasion de se rendre compte des différences entre la théorie apprise en classe et les pratiques réelles des professionnel·le·s.

Enfin, j'envisageais ce stage comme un moyen d'essayer un autre type de structure après la découverte de la coopérative de production lors de mon dernier stage. Je savais que le cadre était moins rigide chez Mix'Arts, notamment sur l'organisation du temps de travail avec la possibilité de faire du télétravail et une modulation horaires très variable selon les périodes. J'avais également envie de

découvrir une structure à la vie associative fournie, avec des réunions d'équipes hebdomadaires et des réunions d'associations mensuelles. Il me semblait que ces moments de partage de l'information réguliers, avec la présence de personnes extérieures à l'équipe salariée pouvaient influencer le rapport au travail. Je savais cependant que j'avais apprécié les relations personnelles informelles dans la SCOP Tchookar et que je souhaitais retrouver une structure d'accueil présentant les mêmes conditions, ce que Mix'Arts proposait avec une équipe petite et relativement jeune. Je n'envisageais pas de rentrer dans des relations interpersonnelles très formalisées, car cela ne coïncide pas pour moi avec un cadre de travail agréable. Sans tirer de conclusion définitive sur quel type d'organisation du travail me convient le mieux, le stage m'a permis de pouvoir comparer les deux modèles et d'en apprécier les défauts et les qualités.

B. Poste et missions

Voyons à présent plus en détail les éléments constitutifs de mon stage en tant que chargé de production. De l'apprentissage de mes missions à l'appropriation de ces dernières, j'ai pu découvrir ce poste et son utilité dans l'organisation globale de l'association. Durant cette expérience professionnelle, j'ai pu observer les méthodes de travail des personnes avec qui je travaillais pour petit à petit les reproduire et gagner en autonomie dans mon travail. Dans cette sous-partie, nous proposerons une synthèse du poste de production et de ses spécificités dans l'association Mix'Arts. Ensuite nous aborderons les missions annexes qui m'étaient confiées et qui sont venues enrichir mes neuf mois de stage. Enfin, nous nous focaliserons sur une mission précise réalisée en autonomie du début à sa fin.

1. La production d'événements : un travail de logistique et de transmission de l'information

Dans le cadre de l'organisation d'événements artistiques et culturels, le poste de production a pour mission de préparer le bon déroulement et l'accueil des

spectacles. Les missions qui sont liées à la production peuvent évidemment varier selon les structures et la manière dont elles sont organisées. Nous parlerons ici de ce que le terme implique spécifiquement à Mix'Arts, qui partage tout de même de nombreuses similitudes avec la plupart des associations culturelles de cette taille.

Les missions de production commencent en amont des événements, à partir du moment où les négociations entre le programmateur et les boites de production des artistes ont abouti sur un accord qui se solde par un contrat de cession formalisant les conditions définies par les deux parties. Dès lors, les chargé·e·s de production ont en charge la transmission des informations administratives et la signature des contrats proposés, très souvent liés à des fiches techniques et des *riders*[14]. Il faut donc s'assurer que le contrat ne comporte aucune erreur et que les contraintes des artistes sont réalisables avant de signer les documents. Le défrichage des fiches techniques et *riders* est une étape importante qui permet d'avoir une idée de ce qu'impliquera l'accueil des artistes le jour même. Rédigé en français ou en anglais, ces documents ont recours à un vocabulaire technique qu'il faut s'approprier pour bien les comprendre. Nina Duin, chargée de production sur les festivals de Mix'Arts a donc pu m'apprendre à les défricher et à repérer les éléments qui nécessitent une attention particulière. Il est par exemple important de noter la présence d'enfants d'artistes, la venue de poids lourd ou bien l'arrivée d'un groupe en train pour pouvoir prévoir ce que ces éléments vont impliquer en termes d'organisation le jour de la représentation.

Une fois passée cette étape, vient une phase de prise de contact avec les productions des artistes ou directement avec elles et eux. Il s'agit donc de les appeler pour confirmer toutes les informations, sachant que les informations comme le nombre de personnes sur la route ou le mode de transport varient souvent entre la théorie et la réalité de la tournée. Lorsque les informations étaient confirmées avec le régisseur ou la régisseuse de tournée, j'avais pour habitude de tout récapituler dans un tableau ainsi que dans un mail à mon interlocuteur.ice. Il faut également s'assurer d'une bonne transmission des informations qui concernent d'autres membres de l'équipe organisatrice, comme par exemple les conditions de prise de photos à la chargée de communication ou les changements techniques au régisseur. Cette

14 Feuilles d'informations fournies par les boites de production des artistes, récapitulant les conditions d'accueil attendues.

mission de transmission de l'information est une constante dans le travail de production, du début à la fin de l'organisation d'un événement. Une fois les informations récoltées auprès des artistes, les échanges sont permanents avec les membres de l'équipe, qui ont tous·te·s des contraintes liées à des logiques de métiers différentes. Cet aspect est très frappant dans la réalisation de planning horaires pour les balances et les horaires de jeu des artistes : le programmateur a des contraintes artistiques, le régisseur des contraintes techniques et le chargé de production des contraintes logistiques. Le dialogue entre les pôles permet donc de trouver des compromis aboutissant au déroulement le plus aisé pour tous·te·s. Enfin, la transmission des informations se solde par l'envoi de feuilles de routes récapitulant toutes les informations aux artistes et aux membres de l'organisation.

En parallèle, le poste de production consiste en la préparation logistique de la tenue des événements. En accord avec les nombreuses informations dont nous venons de parler, il s'agit de mettre en œuvre les moyens matériels nécessaires à l'organisation, tout en respectant au mieux les budgets prévisionnels. Une des tâches va donc consister à mettre en place des partenariats pour établir des relations de confiances avec différents types de structures et personnes, et ainsi de réduire les dépenses et permettre un cadre agréable. Il faut donc réserver les logements, que ce soit sous forme de gîtes, d'hôtel ou d'hébergement chez l'habitant·e, les véhicules permettant les transports humains et matériels, le mobilier pour les loges, etc. Cette étape est intéressante car elle permet de réaliser toutes les relations sur un territoire que l'organisation d'un moment culturel implique. Il faut également prévoir en amont quantité d'éléments pratiques : les *runs* pour aller chercher les artistes, le plan des loges, les courses pour les besoins spécifiques des artistes et le nombre de repas. Enfin, le poste de production implique de régler les droits d'auteurs que l'organisation se doit payer, notamment à la SACEM et à la SACD[15]. Pour cela il faut déclarer à ces organismes la liste des œuvres jouées pour que les artistes touchent une rémunération sur leurs droits d'auteurs.

15 Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques.

2. Les missions annexes : la production des groupes et compagnies

Outre les missions liées à la production, qui constituaient la majeure partie de mon temps de travail, j'ai aussi été amené à effectuer des tâches de nature différentes. En effet, l'association n'organisant pas des spectacles hebdomadaires, la production d'événements et l'accueil artistes n'était pas suffisant pour m'occuper vingt-quatre heures par semaine. Ce stage m'a donc apporté une certaine polyvalence dans les missions confiées.

J'ai par exemple pris part à l'accompagnement de groupes de musique à la production phonographique : pour l'album *Tazana* de Tigadrine, sorti en mai 2023 et pour un album en création du groupe La Clate. Pour cela, j'ai aidé au montage de dossier de subvention en effectuant une veille des aides disponibles pour ce type de projet et en rédigeant des dossiers. M'investir dans l'accompagnement d'un projet d'enregistrement d'album a été une expérience enrichissante, que j'avais déjà pu entrevoir lors de mon précédent stage. Le milieu phonographique étant bien différent de celui du spectacle vivant, j'ai pu me familiariser avec le fonctionnement de certains organismes comme la SCPP[16] ou des partenaires spécifique à cette activité (Studio d'enregistrement, distributeur, ingénieur du son, etc.). Cela a aussi été l'occasion de mieux comprendre la chaîne de fabrication d'un disque et ses étapes qui commencent bien en amont de l'entrée en studio.

Une autre de mes missions était le suivi administratif de la compagnie de théâtre de rue Sale Gamine. En binôme avec Alice Messager, chargée de diffusion remplaçante de la compagnie, j'ai travaillé sur la partie administrative des dates des artistes. Cela consistait en la rédaction de contrats de cession et de devis entrants, au suivi de la facturation et à la tenue des outils partagés (agendas et tableaux de suivi). Ce travail était similaire à celui que j'avais déjà effectué dans la SCOP Tchookar, et a affiné mon savoir-faire.

Enfin, j'ai aussi fait de la régie de tournée de groupes de musique, qui consiste à préparer les tournées de manière à ce que tout soit prêt pour la venue des artistes et qu'iels aient toutes les informations nécessaires pour leur concert. Là également, j'étais en binôme avec Jeanne Thomas, la bookeuse musique de

16 Société Civile des Producteurs Phonographiques.

l'association, avec qui le partage d'informations était nécessaire. Il fallait donc, en contact avec les organisateur·ice·s, récupérer les informations sur la venue des artistes aux lieux de concert (horaires de balance et de jeu, hébergement, contact, etc.) leur transmettre et vérifier que les conditions leur convenaient. Pour cela, je devais rédiger des feuilles de route récapitulant les informations essentielles. Cela consistait en somme à faire le même travail que les personnes avec qui j'étais en contact sur mes missions de production événementielle. Que ce soit le suivi administratif ou la régie de tournée, les deux tâches venaient en complément de ma mission principale. Travailler à la fois du côté d'une structure de diffusion et du côté de la production permet d'avoir une vision globale et de mieux comprendre mes interlocuteur·ice·s et leurs contraintes, puisque je les vivais aussi.

3. L'organisation d'une conférence gesticulée, une mission en autonomie

Pendant mes neuf mois de stage, j'ai eu la chance d'organiser une conférence gesticulée en autonomie sans tuteur. Ce travail s'est fait avec Mathilde Gonzales, chargée d'action culturelle de l'association, et François Goy, membre du conseil collégial. Nous avions pour ambition de faire venir Amaury Millotte pour présenter sa conférence intitulée « Heureusement que vous êtes là, sinon y a longtemps qu'on aurait tout changé ». Récemment créée en 2022, ce spectacle a pour ambition d'inviter à penser la récupération des revendications du secteur culturel par le système capitaliste. En lien avec cette conférence gesticulée, Amaury Millotte proposait également des ateliers d'éducation populaire de repolitisation des structures culturelles. Outre le propos, qui nous semblait intéressant, nous avons pensé que l'organisation pouvait s'articuler avec l'intégration de Mix'Arts à « Construire un territoire d'éducation populaire », un collectif récemment créé au moment où nous avons eu l'idée de cette action. Ce collectif a pour but de créer un travail en réseau entre les différent·e·s acteurs et actrices de l'éducation populaire à Grenoble, en lien avec les assises de l'éducation populaire prévues en 2024. Il nous a donc paru pertinent de proposer, en plus du spectacle, un atelier aux membres de ce collectif pour penser en commun nos façons de concevoir l'éducation populaire et le travail culturel.

Nous avons donc tous·te·s les trois pris part à l'organisation de cette conférence, de la prise de contact (avec le réseau, la salle et le conférencier) à l'accueil les jours d'intervention en 2024, en passant par les phases de négociations et de discussions. Bien que cette mission ne variait pas fondamentalement de mes tâches habituelles, être à l'initiative d'un projet a été très stimulant et autonomisant dans mon rapport au travail. De plus, il fut enrichissant de travailler en trinôme avec des personnes n'ayant pas toujours les mêmes manières d'aborder certaines problématiques. Enfin, le fait d'organiser un moment culturel qui ne se limite pas au divertissement mais pose des questions politiques m'a conforté dans mon souhait de lier culture et réflexion critique, ce qui me semble primordial pour proposer des moments émancipateurs.

C. L'expérience de stagiaire dans l'association Mix'Arts

Si le stage permet de se former techniquement et d'intégrer des méthodes de travail, il est également un endroit de découverte d'un environnement professionnel aux caractéristiques spécifiques. Que ce soit le lieu vécu quotidiennement, les outils utilisés ou la manière dont l'équipe fonctionne, tous ces éléments viennent plonger les stagiaires dans le monde du travail et les invitent à se questionner sur ce dernier. Pour ma part, cette immersion m'a permis de me forger une meilleure idée de ce qu'est le salariat dans une petite association culturelle. Dans cette ultime sous-partie, nous détaillerons d'abord quelles étaient mes conditions de travail et les outils qui m'étaient proposés. Nous nous intéresserons ensuite au cadre de travail que j'ai pu expérimenter et à son influence sur mon ressenti. Enfin, nous aborderont des réflexions plus globales qui ont découlé de mon stage, notamment sur le secteur culturel.

1. Conditions et outils de travail

Les conditions de travail de mon stage étaient un peu particulières du fait de la structure qui m'accueillait et de par la nature de ma convention qui relevait du service

civique et non pas du stage. Les conditions horaires définies avec mon tuteur ne posaient pas un cadre rigide. Les seuls moments ou ma présence était requise au local étaient les réunions d'équipes hebdomadaires tous les mardis et les réunions d'association une fois par mois. En dehors de ces temps, je pouvais organiser mon temps de travail comme bon me semblait, tant que cela restait dans le cadre de mes semaines de vingt-quatre heures défini par ma convention. J'étais également autorisé à télétravailler, tant que cela n'influençait pas négativement mes activités. Cette modulation horaire était très pratique notamment pendant les semaines où je travaillais en soirée lors d'événement, puisque je pouvais m'aménager un jour de repos pour compenser le fort volume horaire effectué. La liberté que l'on m'a accordée était appréciable, car j'ai pu fixer moi-même le planning qui me convenait le mieux, en l'adaptant au travail à faire, ce qui évite l'écueil du présentéisme. Les semaines sans événement, je me suis fixé des horaires journaliers de 10 heures à 12 heures 20 et de 13 heures 30 à 16 heures, avec un jour ou deux en télétravail, ce qui me semblait le plus adapté à mon rythme de travail. En termes de congés payés, j'avais droit à deux jours de congé par mois comme le prévoit la convention de service civique. J'ai donc pu obtenir dix-huit jours de congés, c'est-à-dire presque un mois entier de vacances. Concernant la rémunération, mon indemnité de service civique s'élevait à 600,94 euros nets mensuels. Cette indemnité est en partie prise en charge par l'État à hauteur de 489,59 euros et en partie par l'organisme d'accueil qui y ajoute 111,35 euros.

Pour exécuter les missions qui m'étaient confiées, j'ai dû utiliser mon propre matériel informatique. L'association n'ayant pas les moyens de mettre à ma disposition un ordinateur portable ou fixe, je me suis donc servi de mon ordinateur personnel comme outil de travail. Bien que j'étais en accord avec cette contrainte puisque nous en avions discuté avec mon tuteur avant de commencer le stage, cela a cependant pu me desservir car mon matériel n'étant pas très performant, manier certains documents était parfois laborieux. À mon arrivée, a été créée pour moi une boîte mail professionnelle qui centralise les messages concernant la production des événements. J'ai également travaillé en binôme avec Nina Duin sur une adresse mail préexistante dédiée à l'accueil artiste des festivals. Les outils de travail en ligne de l'équipe de Mix'Arts sont assez rudimentaires pour une association de cette

envergure. La plupart des documents et des tableaux de travail partagés sont stockés sur un Google Drive sécurisé, classé en dossiers thématiques afin que la recherche de documents soit la plus aisée. Les agendas partagés sont aussi stockés sur Google. Bien que facile d'accès, cette interface reste incomplète pour les métiers du spectacle en comparaison avec des logiciels spécialisés comme *Heeds*. Pour la partie production et *booking* des groupes et compagnies, l'association utilise *BobBooking* pour le référencement des données et MEG[17] pour la rédaction des devis et des factures. J'ai ainsi pu me familiariser avec tous ces outils.

Le local de Mix'Arts, situé dans la zone industrielle de Saint-Martin-d'Hères était un lieu de travail singulier. Il est en effet à la fois un lieu de stockage de matériel de l'association et des compagnies, un lieu de vie où sont installées les cuisines de la Mixture et des bureaux dans lesquels l'équipe travaille. Cette diversité d'activités en fait un lieu de passage régulier où se croisent salarié·e·s, intermittent·e·s, ami·e·s, bénévoles et partenaires. Cette particularité est à double tranchant puisque il peut être agréable de rencontrer une grande variété de personnes et de ne pas se sentir isolé, mais il est parfois difficile de se concentrer avec un tel bouillonnement autour de soi. Il est également important de noter que les bureaux ont une taille très réduite par rapport au nombre de personnes les occupant, ce qui peut vite conduire à des situations d'exiguïté les jours où peu de personnes télétravaillent. Cette problématique est d'ailleurs bien conscientisée par l'association qui cherche des locaux plus adaptés à son activité actuelle.

2. Retour sur le travail réalisé

Ce stage dans l'association Mix'Arts a constitué pour moi un moment de vie professionnelle particulièrement intéressant et formateur. D'abord car il a confirmé ma sensation que j'avais au sortir de mon premier stage. Il m'est beaucoup plus agréable d'avoir des temps sur le terrain que de consacrer l'ensemble de mon travail à la vie de bureau. En ce sens, ce stage a confirmé mon souhait de travail dans une structure de diffusion, ou du moins de ne pas travailler dans une structure faisant

17 Mon Expert en Gestion

uniquement de la production en bureau. Je me suis senti beaucoup plus épanoui dans ce travail ou le contact avec les artistes et les partenaires est plus présent.

La condition de stagiaire dans cette association était également intéressante de mon point de vue. Si elle aurait pu être ressentie comme trop inconfortable par le manque d'encadrement par certain·e·s, elle a au contraire été très autonomisante pour moi. Du fait de ma connaissance préalable de l'équipe, je n'ai jamais hésité à demander de l'aide quand j'en avais besoin. On m'a donc laissé une grande liberté d'action et des responsabilités qui m'ont permis de prendre confiance en moi sur des points où je manquais encore d'assurance. De plus, je me suis senti totalement intégré à l'équipe et écouté comme les autres, et non pas placé dans une position subalterne. Cet aspect s'explique par le mode de fonctionnement de cette association où les individus prenant part à son action ont un poids dans les décisions, quel que soit leur statut.

En ce qui concerne mes missions, j'ai beaucoup appris sur le métier de chargé de production. Je connais désormais la marche à suivre pour mener à bien la production d'un évènement, les erreurs à ne pas commettre et les modes de communication à adopter en fonction des interlocuteur·ice·s. Observer les interactions entre les différents postes liés à ce métier était enrichissant et m'a permis de mieux cerner l'organisation collective qui se joue lors de la mise en place d'événements culturels. C'est d'ailleurs les moments de travail en coopération avec d'autres postes (régie, billetterie, programmation, etc.) et d'autres structures (boîte de productions, partenaires) qui m'ont le plus stimulé. Le reste du travail pouvant parfois être un peu solitaire.

Un évènement est venu fortement changer la teneur de mon stage. En effet, l'association a été contrainte d'annuler le festival *Bien l'Bourgeon* 2023 pour des raisons financières, n'enregistrant pas un nombre suffisant de préventes à une semaine de l'ouverture. J'ai bien évidemment été frustré de l'annulation du festival, pour lequel j'avais travaillé pendant trois mois et que j'attendais avec impatience. Ne pas voir la réalisation de ce travail a été un véritable coup dur moral. Cela m'a tout de même permis d'apprendre à réagir dans l'urgence et à gérer une situation délicate avec une multiplicité d'acteurs et actrices d'un projet de cette envergure. Fort heureusement, mon stage n'était pas basé entièrement sur le festival et j'ai tout de

même pu participer à l'organisation de concerts et spectacles qui ont eu lieu et qui étaient des moments très stimulants. La diversité des missions auxquelles j'ai pu toucher était d'ailleurs agréable, car elle empêchait une forme de routine de s'installer. Cette variété de missions, propres aux petites structures est un élément qui me motive à poursuivre dans cette voie.

Enfin, le fait de travailler dans une structure ne possédant pas son propre lieu de diffusion m'a permis de me rendre compte des contraintes induites par cette caractéristique. En termes de production, cela implique une charge de travail conséquente liée à l'échange avec les exploitant·e·s de salles, qui n'est pas l'aspect le plus stimulant du travail, bien qu'il permette de rencontrer d'autres acteur·ice·s du milieu. Cela a donc créé chez moi l'envie d'avoir des expériences professionnelles futures dans des lieux de diffusion.

3. Interrogations suscitées par le stage

Au-delà des réflexions sur mon parcours professionnel, ce stage a aussi soulevé des questionnements plus larges sur les problématiques qui traversent le secteur dans lequel je me destine à travailler et sur mes envies relatives à ce dernier.

C'est notamment la situation de grande précarité de l'association qui fait suite à l'annulation de l'édition 2023 du festival *Bien l'Bourgeon* qui a créé chez moi des doutes quant à l'avenir du « tiers-secteur » culturel. Pour les structures ne se basant pas sur des financements publics ou sur une logique marchande, l'avenir s'annonce en effet incertain . On assiste à une hausse des coûts due à l'inflation (spéculation sur les cachets artistiques[18], augmentation du coût de l'énergie et des matières premières, etc.) qui n'est pas corrélée à une hausse de fréquentation ou à une augmentation possible des prix de ventes, car le niveau de vie de la population ne semble pas augmenter significativement.[19] Cette situation conditionne les associations salariées de petites tailles à aller vers des modèles économiques plus rentables et donc moins ouverts sur l'expérimentation artistique, sociale et politique.

18 Sharp, Gwendolenn. « Les festivals peuvent-ils changer de logiciel ? » *Nectart* 16, n^{o} 1 (2023): 38-48.

19 Tavernier, Jean-Luc. *France, portrait social*. Institut national de la statistique et des Études économiques. Insee Références. 92541 Montrouge Cede, 2021.

En effet, dans un contexte de crise d'une structure culturelle, l'heure n'est pas à la programmation risquée d'artistes émergent·e·s, d'arts de rue à prix libre ou de projets d'éducation populaire. Avec la peur d'un dépôt de bilan, les propositions d'une structure telle que Mix'Arts pourraient bien se réduire à la réalisation de projets artistiques déjà connus, qui garantissent de remplir des salles. Cela vient remettre en question des projets associatifs basés sur la découverte et l'émancipation .

La situation de l'association n'est pas un cas isolé et révèle une tendance générale. Le futur de festivals de taille intermédiaire comme *Bien l'Bourgeon* ne s'annonce pas radieux. Les jauges comme la sienne (deux-mille personnes par soir) ne permettent pas de mettre les budgets à l'équilibre du fait de la hausse des charges expliquée précédemment. Cela conduit invariablement à l'augmentation du prix des billets, ce qui pour Gwendolenn Sharp « traduit en outre un transfert de la charge financière sur le consommateur »[20] qui n'est pas toujours bien reçue par les publics. On peut donc imaginer une tendance à la polarisation de ce type d'évènement : d'un côté les micro-festivals d'associations bénévoles sans coûts fixes de salaires et de l'autre les festivals à grande jauge d'associations salariées ou du privé. Cela impliquerait une réduction des structures intermédiaires proposant un travail à mon sens intéressant et important.

Cette situation implique pour moi de repenser nos manières de proposer des moments culturels plus adaptés aux enjeux actuels. Que ce soit en termes de pratiques des publics, mais aussi plus profondément en pensant la rupture sociale et écologique que nous vivons. Le modèle du festival est en effet critiquable sur bien des points, mais surtout sur la dimension écologique. C'est ce qu'explique Gwendolenn Sharp : « Les festivals ne sont certes pas les plus grands contrevenants au climat, et leur contribution sociétale est indéniable [...]. Mais entre les déplacements, la consommation d'énergie et l'utilisation de ressources que ces événements impliquent, les dégâts sont suffisamment importants pour que des actions concrètes soient entreprises. ». Peut-être que la crise dans laquelle se trouve le milieu est un bon moment pour construire des modèles associatifs basés sur plus de coopération et sur des échelles de production adaptées. Bien que non résolues,

20 Sharp, Gwendolenn. « Les festivals peuvent-ils changer de logiciel ? » *Nectart* 16, n^{o} 1 (2023): 38-48.

toutes ces interrogations me restent en tête suite à mon stage et viennent nourrir mes réflexions.

Partie 2

Éléments de réflexion sur le bénévolat associatif français et le droit à la participation à la vie culturelle

Chapitre 1. Bénévolat et droits culturels, des filiations évidentes

Dans ce premier chapitre, nous poserons les bases théoriques des objets que nous allons confronter, à savoir le bénévolat et les droits culturels. Réfléchir à ce qui constitue leur nature nous permettra de mettre en évidence les endroits de coexistence entre eux, et dans notre cas, de concordance. Dans un premier temps nous ferons donc un travail de définition de ce qu'est le bénévolat, et plus précisément le bénévolat associatif en France. Nous verrons que la notion de volonté et de liberté d'engagement sont les éléments fondamentaux de son existence. Nous nous attarderons ensuite sur les droits culturels et leurs enjeux. Nous analyserons les changements que peut produire ce nouveau paradigme dans notre conception de ce qu'on nomme culture, et comment il vient reconfigurer l'idée de démocratisation culturelle. Puis, nous étudierons de façon plus approfondie ce qu'est le droit à la participation et ce qu'il implique. Nous verrons comment il se traduit dans le secteur culturel. Enfin, nous porterons un regard sur la théorie du bénévolat à l'aune du droit à la participation. Nous verrons comment le bénévolat, dans sa définition même, s'insère parfaitement dans le cadre d'une participation bénéfique aux droits culturels des personnes.

A. Le bénévolat associatif en France : cadre et définition

Si le bénévolat dans les associations est une activité reconnue, car largement répandue, son origine, son encadrement juridique et ses limites peuvent cependant paraître floues. Étant l'objet d'étude central de notre analyse, nous planterons dans cette sous-partie un cadre de définition solide autour de la notion de bénévolat, pour ensuite pouvoir le confronter à d'autres concepts. Nous aborderons dans un premier temps les origines et les définitions du terme bénévolat. Nous nous intéresserons ensuite aux encadrements juridiques qui y sont liés dans le monde associatif, et à la façon dont le droit se positionne ou non sur cette réalité. Pour finir, nous

distinguerons le bénévolat d'autres formes d'engagement, complétant ainsi notre travail de définition par la négative.

1. Le bénévolat : définition(s)

Le terme bénévolat puise son origine dans le mot latin « *Benevolus* », qui signifie « bienveillant, dévoué, de bonne volonté »[21]. Cette étymologie latine est liée aux notions de dévouement et de volonté, et renvoie donc à une forme de liberté dans l'action de la personne qui effectue l'acte bénévole. Quand on recherche une définition actuelle du mot, on trouve des sources variées ayant leur définition propre. Le dictionnaire Larousse définit l'adjectif bénévole comme ce « qui est fait sans obligation », le dictionnaire Robert caractérise le bénévolat comme la « situation d'une personne qui accomplit un travail gratuitement, sans y être obligée. », tandis que Wikipédia le présente comme « une activité non rétribuée et librement choisie qui s'exerce en général au sein d'une institution sans but lucratif ». Les définitions du concept peuvent également provenir de chercheurs et chercheuses comme l'historienne Marie-Therèse Cheroutre qui présente le bénévole comme « celui qui s'engage librement pour mener à bien une action en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial »[22]

Malgré la variété des sources, on observe une convergence sur certains points dans les définitions produites sur le bénévolat. Ces similitudes forment des caractéristiques communes et nous permettent d'esquisser une définition pour notre travail. D'abord, on retrouve, dans tous les cas de figures, le caractère gratuit de l'activité bénévole. Ensuite, l'absence de contraintes, et donc la liberté dans l'action vient dessiner une seconde caractéristique. Enfin le dernier point concerne la visée de cette action, qui se veut au service de l'intérêt collectif ou dans un but d'entraide. On peut donc définir le bénévolat comme une activité non rémunérée émanant d'une volonté libre de toute contrainte et à destination de l'intérêt collectif.

21 Dictionnaire Gaffiot latin-français.

22 Chéroutre, Marie-Thérèse. « Exercice et développement de la vie associative dans le cadre de la Loi du 1er juillet 1901 ». Journal officiel de la République française, ISSN 0767-4538 ; 4214. Conseil économique et social, 1993.

2. Le bénévolat associatif, un cadre juridique aux contours flous

Comme souvent, un mot et la pratique qui y est liée existent avant leur entrée dans le monde législatif. C'est le cas du bénévolat comme l'explique Dan Ferrand-Bechmann : « Les racines du bénévolat quand on commence à utiliser ce terme, sont philanthropiques mais aussi largement militantes. Elles se renforceront avec les associations en 1901 puis avec les mouvements d'éducation populaire, qui apportent des méthodes, des valeurs et des acteurs nouveaux. »[23]. La première apparition du terme dans le droit français date en effet de la loi 1901 sur les associations, qui vient donner une existence juridique relative à la pratique.

Pourtant, en France, le bénévolat dans le cadre associatif n'est pas un statut défini et encadré par la loi. Il existe seulement un avis du Conseil Économique et Social du 24 février 1993, remis à jour dans un avis du 28 juin 2022 , qui précise ce qu'est l'action bénévole qui est communément retenue : *« Le bénévolat est l'action de la personne qui s'engage librement, sur son temps personnel, pour mener une action non rémunérée en direction d'autrui, ou au bénéfice d'une cause ou d'un intérêt collectif. »*[24] Selon cette acceptation, le bénévolat a pour caractéristique fondamentale et essentielle de se différencier du statut salarial. En effet, les bénévoles ne peuvent pas percevoir de rémunération, seulement des dédommagements pour les frais résultant de leur activité (achats, déplacement, logement, etc.). De plus, à l'inverse des salarié·e·s, iels ne sont pas soumis·e·s au lien de subordination envers un employeur induit par le contrat de travail. Ce qui signifie que la participation bénévole est libre et volontaire, et qu'elle peut prendre fin à tout moment sans conséquence. La seule contrainte à laquelle est tenu·e un·e bénévole est le respect des statuts de l'association et des règles de sécurité. Dans les définitions littéraires et juridiques se rejoignent donc sur ce point. Le bénévolat est intimement lié à l'origine des associations et *Le guide du bénévolat*, rédigé par le secrétariat d'État chargé de l'économie sociale et solidaire et de la vie associative le

23 Ferrand-Bechmann, Dan, Lionel Prouteau, Gabriel Biau, Aurélien Boullé, Nathalie Bescond, et Vera Bezsonoff. « Le bénévolat dans le secteur culturel, entre nécessité économique et utilité sociale ». Le collectif des festivals. Rennes, 7 décembre 2013.

24 Chéroutre, Marie-Thérèse. « Exercice et développement de la vie associative dans le cadre de la Loi du 1er juillet 1901 ». Journal officiel de la République française, ISSN 0767-4538 ; 4214. Conseil économique et social, 1993.

présente d'ailleurs comme le « socle indispensable », le « fondement » et la « première ressource collective » de la vie associative.[25]

Si le bénévolat dans sa globalité n'a pas d'existence légale autre que ce cadre, la gestion bénévole des associations est quant à elle définie par la loi de 1901 qui fonde l'association telle que nous la connaissons aujourd'hui. L'article premier déclare que « L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices »[26]. Une rémunération des gestionnaires d'une association pouvant être considérée comme un partage des bénéfices produits, cet article de loi impose donc une gestion et une direction des associations par des bénévoles n'ayant pas d'intérêts dans les résultats financiers. Ainsi, l'existence du monde associatif est conditionné à l'engagement dans les conseils d'administration de bénévoles ne percevant aucune rémunération, et ce dès son origine. À ce niveau, il convient de distinguer la notion de bénévole de celle d'adhérent·e. Les adhérent·e·s sont des personnes physiques ou morales, membres d'une association, qui la font vivre et évoluer. Iels souscrivent à une adhésion qui est généralement conditionnée à une cotisation annuelle. L'adhésion octroie des droits à celui ou celle qui y souscrit, comme celui de participer et de voter à l'assemblée générale (qui élit le conseil d'administration). Être bénévole n'implique pas nécessairement d'être membre de l'association et à l'inverse être adhérent n'implique pas forcément d'être bénévole, même si dans les faits les deux qualités sont souvent cumulées et qu'une adhésion vient à la suite d'une action bénévole.

Le cadre définissant le bénévolat en France est donc une définition par la négative de ce qui constitue la relation d'employeur à employé·e, c'est-à-dire une activité sans rémunération et sans subordination. Il est constitutif du modèle associatif depuis 1901 car indispensable aux organes de direction et de gestion des associations.

25 Secrétariat d'État chargé de l'économie sociale et solidaire et de la vie associative. « Le guide du bénévolat », 2022.

26 Loubet, Emile, et Waldeck Rousseau. Loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association (1901).

3. Une notion à distinguer d'autres formes d'engagement

Bien qu'ils puissent présenter certaines similitudes, il convient de ne pas amalgamer le bénévolat et le volontariat. La différence principale entre ces deux modes d'engagement est le rapport à la contrainte. Comme nous l'avons vu, le bénévolat est indissociable de la liberté de pratique. Il peut donc être ponctuel, occasionnel ou régulier selon la volonté des personnes.

Le volontariat, lui, a un statut juridique bien précis. La relation entre le ou la volontaire est encadrée par une contractualisation ou un conventionnement. C'est le cas notamment dans le cadre des missions de services civiques ou des SVE[27]. Ces contrats à durée déterminée ne créent pas de lien de subordination, mais ils impliquent cependant des droits et des devoirs pour les volontaires et les structures d'accueil. C'est bien par l'existence de ces « devoirs » que se différencient volontariat et bénévolat. Les volontaires sont tenu·e·s d'effectuer un certain nombre d'heures dans le cadre de leurs missions, et sont indemnisé·e·s en échange, ce qui équivaut à une forme de rémunération de leurs activités. Cette relation est impossible pour un·e bénévole, qui ne peut toucher de l'argent que dans le cadre d'un remboursement de frais engagés pour la structure, ce qui reste rare. Le volontariat se situe en quelque sorte à la croisée de l'emploi et du bénévolat.

Bien que le sujet soit digne d'intérêt, nous n'aborderons pas dans ce travail le volontariat, et nous nous cantonnerons au bénévolat. Comparer ces deux modalités d'engagement permet cependant de mettre en exergue ce qui fait l'essence de la pratique bénévole : un engagement libre de toute contrainte, qu'elle soit organisationnelle ou économique.

27 Services Volontaires Européens

B. Les droits culturels, un changement de paradigme. Définition et enjeux

Le bénévolat a déjà été analysé depuis de nombreux points de vue et disciplines. Ce que nous proposons ici est de l'étudier avec un nouveau regard, celui des droits culturels. Le concept de droits culturels puise son socle théorique dans des textes fondateurs et a été développé par des auteurs et autrices qui ont participé à la consolidation des réflexions autour de ce sujet. Ce travail intellectuel ne va pas nécessairement de soi, c'est pourquoi cette sous-partie entend définir les droits culturels qui nous serviront de base de réflexion par la suite. Nous nous pencherons dans un premier temps sur l'origine historique des droits culturels avec la déclaration de Fribourg. Ensuite, nous verrons quels articles sont contenus dans cette déclaration. Enfin, nous nous intéresserons à la pluralité des définitions possibles du mot « culture » que met en exergue la vision proposée par les droits culturels. Enfin, nous nous attacherons à distinguer les deux paradigmes que sont la démocratisation culturelle et la démocratie culturelle proposée par la déclaration de Fribourg.

1. La déclaration de Fribourg et la naissance du concept de droits culturels

Lorsque l'on parle de droits culturels, on fait en fait principalement références à la Déclaration de Fribourg sur les droits culturels. Ce texte fut écrit par Patrice Meyer-Bisch et le groupe de travail d'intellectuel·le·s de la société civile nommée le Groupe de Fribourg dans les années 1990. En 1998, il fit l'objet d'un commentaire article par article, et fut co-édité par l'UNESCO, puis finalisé en mai 2007. Pour la rédaction de cette déclaration, ses auteur·ice·s ont regroupé et recroisé de multiples sources provenant du droit international des droits de l'Homme et traitant de droits liés à la notion de culture. Ce travail permit de rendre plus visible une catégorie de droits auparavant diffus dans des textes plus généraux. On y retrouve notamment des idées présentes dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 et la Déclaration universelle sur la diversité culturelle. Iels ont donc rassemblé et

classé ces droits dans l'objectif de produire un texte universel ayant vocation à orienter les politiques publiques dans le domaine culturel.

Par la suite, ce texte va être utilisé comme références par des textes juridiques nationaux. C'est notamment le cas en France avec les lois NOTRe en 2015[28], LCAP en 2016[29] ou la loi Bibliothèques et développement de la lecture publique de 2021[30] dans lesquelles les droits culturels sont expressément cités. Bien qu'il n'ait pas de pouvoir coercitif sur l'action des États, ce texte est tout de même une référence internationale sur le sujet et influence les textes de loi.

La déclaration de Fribourg entend définir un ensemble de droits humains fondamentaux liés aux cultures, qui viennent s'ajouter aux droits fondamentaux comme les droits civils, politiques et sociaux. Elle énumère six droits culturels principaux :

- Le droit de « choisir et de voir respecter son identité culturelle dans la diversité de ses modes d'expression »[31] et « de voir respecter sa propre culture ainsi que les cultures qui, dans leurs diversités, constituent le patrimoine commun de l'humanité. »[32] (article 3).
- Le droit « de choisir de se référer ou non à une ou plusieurs communautés culturelles, sans considération de frontières, et de modifier ce choix »[33], sans « se voir imposer la mention d'une référence ou être assimilé à une communauté culturelle contre son gré. »[34] (article 4).
- Le droit « d'accéder et de participer librement, sans considération de frontières, à la vie culturelle à travers les activités de son choix. »[35] (article 5).
- Le droit « à une éducation et à une formation qui, en répondant à ses besoins éducatifs fondamentaux, contribuent au libre et plein développement de son

28 Loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), Pub. L. No. 2015-991, JORF n°0182 (2015).
29 Loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, Pub. L. No. 2016-925, JORF n°0158 (2016).
30 Loi relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, Pub. L. No. 2021-1717, JORF n°0297 (2021).
31 « Les droits culturels, Déclaration de Fribourg ». UNESCO, 1998.
32 ibid.
33 ibid.
34 ibid.
35 ibid.

identité culturelle dans le respect des droits d'autrui et de la diversité culturelle »[36] (article 6)

- Le droit à « une information libre et pluraliste qui contribue au plein développement de son identité culturelle »[37] (article 7)
- Le droit « de participer selon des procédures démocratiques au développement culturel des communautés dont elle est membre, à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des décisions qui la concernent et qui ont un impact sur l'exercice de ses droits culturels au développement de la coopération culturelle à ses différents niveaux. »[38] (article 8)

Bien que ces droits peuvent toucher des domaines différents, ils ont pour traits communs de permettre à toute personne « de choisir et d'exprimer son identité, et d'accéder aux références culturelles, comme autant de ressources qui sont nécessaires à son processus d'identification »[39].

2. Les ambiguïtés polysémiques du terme « culture »

La lecture de ces articles peut déconcerter par la définition du mot « culture » que choisit d'adopter le groupe de Fribourg. Ce terme a en effet des définitions plurielles, ce qui explique en partie l'indétermination de l'objet des droits culturels et le flou qui en résulte. Dans l'article 2 de la déclaration on peut y lire que « le terme « culture » recouvre les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs et les arts, les traditions, institutions et modes de vie par lesquels une personne ou un groupe exprime son humanité et les significations qu'il donne à son existence et à son développement. »[40].

De par son histoire linguistique, le terme culture est polysémique et les sens qu'il recouvre se sont accumulés au fil des siècles pour en complexifier la définition.

36 « Les droits culturels. Déclaration de Fribourg ». UNESCO, 1998.
37 ibid.
38 ibid.
39 Romainville, Céline. *Neuf essentiels pour comprendre les « droits culturels » et le droit de participer à la vie culturelle.* Culture et Démocratie. Neuf Essentiels. Bruxelles, 2013.
40 « Les droits culturels. Déclaration de Fribourg ». UNESCO, 1998.

Si dans la Rome antique le mot désigne d'abord une réalité agricole, puis une métaphore de l'esprit humain à cultiver, les humanistes de la Renaissance l'utilisent ensuite pour parler du fruit du travail intellectuel enrichissant l'être humain. Le terme va finalement venir cristalliser la distinction entre humain et reste du vivant, entre nature et culture, avec la philosophie du progrès. La culture va enfin avoir une portée collective en tant que synonyme de « civilisation ». Dans cette acception du terme, elle désigne les groupements humains se structurant autour de mêmes modes de vie. Cette définition dite « anthropologique » va permettre de parler des cultures au pluriel.

Les adeptes des droits culturels se revendiquent d'une définition anthropologique et éthique, qui envisage la culture comme une « forme de vie et un monde de sens englobant, propres à une formation sociale donnée »[41] Ces cultures, en perpétuelle évolution, se concrétisent dans le patrimoine matériel et immatériel qui manifeste esthétiquement leurs identités. Cette définition est d'autant plus déroutante qu'elle diffère très largement de la conception matérielle, matérialiste et élitiste de la culture qui a régné sur les politiques internationales et nationales notamment en France depuis le Ministère de la Culture d'André Malraux.[42]

3. La démocratie culturelle, un changement de paradigme

C'est précisément sur la divergence de définition du mot « culture » que les droits culturels se distinguent des conceptions antérieures. Sur ce point, deux principaux modèles de pensée se confrontent et s'imbriquent : celui de la démocratisation culturelle et celui de la démocratie culturelle

Pour André Malraux, instigateur emblématique de la démocratisation culturelle française, la culture consistait en une politique d'offre, c'est-à-dire permettre au plus grand nombre d'accéder aux « œuvres majeures de l'humanité ». L'objectif principal était « la facilitation de la diffusion de la culture légitime »[43] Bien que critiquée depuis sa mise en place, cette position reste majoritaire dans la mise en œuvre des

41 De Stexhe, G., et M. Thomas. « La culture comme unité complexe : un enjeu médiatique et politique ». *FUSL*, Politique culturelle et droit de la radiotélévision, 1998, 28.

42 Romainville, Céline. *Neuf essentiels pour comprendre les « droits culturels » et le droit de participer à la vie culturelle.* Culture et Démocratie. Neuf Essentiels. Bruxelles, 2013.

43 Liot, Françoise. « Introduction au dossier ». *L'Observatoire* 40, n° 1 (2012): 7-12.

politiques culturelles françaises, et dans les esprits de nombreux acteur·ice·s culturel·le·s et artistiques. Pour les défenseur·euse·s des droits culturels et de la démocratie culturelle, cette manière de penser pose problème car elle prétend apporter la culture (ici réduite aux œuvres d'art choisies par une élite) à celles et ceux qui n'en ont pas. Iels considèrent au contraire que chaque humain·e et groupement humain a une ou des cultures, faites de leurs pratiques, de leurs croyances, leurs langues, etc. Iels défendent un changement de logiciel de pensée dans lequel la question de la mise en relation entre l'œuvre et les publics est englobée, mais n'est plus centrale. La démocratie culturelle propose un modèle plus horizontal dans lequel chacun·e est porteur.euse de culture, contrairement à la relation verticale produite par le paradigme de l'offre et de la demande.

La généralisation de cette nouvelle manière de penser la question culturelle peut bousculer le secteur dit « culturel » (artistique et socio-culturel) qui nous intéresse dans ce travail. Il est difficile pour les acteur·ice·s structuré·e·s depuis de nombreuses années autour de la démocratisation culturelle de comprendre comment se situer dans ce nouveau paysage que tout semble opposer à l'ancien. Pourtant, les droits culturels englobent le logiciel de la démocratisation plutôt que de le remplacer. Il s'agit donc de replacer le champ artistique dans un panorama plus large de la culture et de le considérer pour ce qu'il est : un des nombreux éléments de la culture, pas plus central qu'un autre. Il semble contre-productif d'opposer démocratie culturelle et démocratisation culturelle. Dans les faits elles cohabitent depuis longtemps. Certaines pratiques des acteurs du secteur culturel relèvent en effet d'une approche qu'on pourrait rattacher à la vision de la déclaration de Fribourg. Avant même que ce texte fasse référence en la matière, des structures s'étaient déjà emparé de problématiques qu'il soulève. Cela est particulièrement évident dans les modes de fonctionnement des associations d'éducation populaire, qui depuis le départ n'ont jamais séparé la question artistique de la question culturelle. Les acteurs de l'éducation populaire ont toujours eu une acception anthropologique de la notion de culture, et la participation de tous et toutes à la vie culturelle est un élément central de leur action.

La séparation nette entre les deux modes d'envisager le rapport à la culture est donc peu fondée puisqu'ils coexistent depuis bien longtemps entre les différentes

structures du champ culturel mais aussi au sein même de certaines structures, notamment dans les associations. La pratique bénévole, objet d'étude de ce travail, était déjà existante avant la popularisation des droits culturels nous éclaire d'ailleurs sur la cohabitation entre les deux paradigmes au sein des structures culturelles et artistiques.

C. Le droit à la participation et ses liens naturels avec le secteur culturel

Parmi les droits culturels précédemment cités, il en existe un qui résonne particulièrement avec le bénévolat : le droit à la participation à la vie culturelle. Ce droit, comme les autres de la déclaration de Fribourg place le respect de l'intégrité des personnes en son centre et peut être un outil utile pour aborder la pratique bénévole. Si le bénévolat associatif peut instinctivement être placé dans la catégorie des pratiques de « participation », il est tout de même important d'envisager cette appartenance avec un regard critique. En effet, le droit à la participation est un droit exigeant et qui implique une réelle prise en compte des participant·e·s. C'est pourquoi nous nous proposons dans cette sous-partie d'analyser la théorie du bénévolat à partir des « critères » proposés par les droits culturels. Nous nous intéresserons premièrement à quels droits sont liés au droit à la participation et quelles implications concrètent en découlent. Nous ferons ensuite le lien avec les pratiques de participation déjà existantes dans le secteur culturel. Puis nous aborderons la question du consentement dans la participation bénévole dans les associations, critère essentiel à une participation respectueuse des individus. Pour finir, nous verrons comment le bénévolat relève, en théorie, parfaitement des trois critères essentiels à une participation émancipatrice : prendre part, contribuer et bénéficier.

1. Définition et implications concrètes du droit à la participation

Présente dans les articles 5 et 8 de la déclaration de Fribourg, la notion de participation est centrale dans la démocratie culturelle. C'est en effet un droit fondamental dans son rapport entre culture et démocratie.[44] Le groupe de Fribourg détaille ce droit en 5 points :

- « la liberté de s'exprimer, en public ou en privé dans la, ou les langues de son choix ;
- la liberté d'exercer, […] ses propres pratiques culturelles et de poursuivre un mode de vie associé à la valorisation de ses ressources culturelles, notamment dans le domaine de l'utilisation, de la production et de la diffusion de biens et de services ;
- la liberté de développer et de partager des connaissances, des expressions culturelles, de conduire des recherches et de participer aux différentes formes de création ainsi qu'à leurs bienfaits ;
- le droit à la protection des intérêts moraux et matériels liés aux œuvres qui sont le fruit de son activité culturelle. »[45]

Si la participation a d'abord été réduite à l'accès aux « œuvres majeures de l'humanité » dans une conception malrausienne, mettant de côté tout un pan des acteur·ice·s indispensables à la vie culturelle (les amateurs notamment)[46], les droits culturels viennent l'élargir à des formes plurielles, matérielles ou immatérielles, et de provenances diverses. Ils étendent l'objet du droit de participer à la vie culturelle aux préoccupations liées à l'identité culturelle et aux modes de vie. En affirmant la participation comme un droit culturel, la déclaration de Fribourg, défend l'idée que les personnes doivent pouvoir choisir leurs identités culturelles et les faire évoluer au contact des autres. Dans son ouvrage *Pour comprendre les « droits culturels » et le droit de participer à la vie culturelle*, Céline Romainville définit la participation

44 Romainville, Céline. *Neuf essentiels pour comprendre les « droits culturels » et le droit de participer à la vie culturelle.* Culture et Démocratie. Neuf Essentiels. Bruxelles, 2013.
45 « Les droits culturels. Déclaration de Fribourg ». UNESCO, 1998.
46 Liot, Françoise. « Introduction au dossier ». *L'Observatoire* 40, n° 1 (2012): 7-12.

comme « la diversité des pratiques et des expressions qui relèvent de la création artistique et du patrimoine culturel, qui incarnent et expriment concrètement, le travail sur le sens des expériences humaines et sociales et à partir desquelles peut s'élaborer ce travail abstrait de recherche du sens ainsi que les opérations d'information, d'initiation, de familiarisation, de critique et de réflexion sur cette diversité de pratiques et d'expressions. »[47]. La participation peut donc se définir comme un processus de mise en pratique, d'expression ou de critique de la recherche de sens des sociétés humaines.

L'autrice explique également l'émancipation que permet la participation telle que définie dans la déclaration de Fribourg : « la culture constitue bien cette réserve de sens qui nous permet de construire nos conceptions de la vie, d'en changer, de donner du sens aux expériences humaines et sociales , d'exercer ainsi une liberté réelle. Elle autorise l'individu à s'autodéterminer, à rentrer réellement en dialogue avec l'autre. »[48]. Dans cette conception, la participation est l'action par laquelle les personnes sont porteuses et créatrices actives de culture, et non plus réceptacles passifs d'œuvres. On s'éloigne donc du modèle réducteur de la démocratisation culturelle, qui « contribue à la considération des citoyens en tant que public, faisant de possibles acteurs des spectateurs potentiels »[49].

La participation à la vie culturelle est aussi une condition centrale à la création et au développement d'un espace public traversé par des débats et des questions d'intérêt général. En laissant le choix aux habitant·e·s d'un territoire de déterminer leur identité culturelle, on les pousse à réfléchir à leur rapport au monde et à se confronter à d'autres façons d'être, ce qui induit nécessairement une réflexion sur l'organisation collective de toutes ces individualités. Cette question ouvre un espace politique dans laquelle la démocratie vient s'insérer. La participation contribue à la construction culturelle des individus tout comme à la cohésion du groupe qu'iels composent. En formant et en reconnaissant toutes et tous comme des citoyen·ne·s doté·e·s d'un point de vue critique, on alimente un débat public riche et on permet une implication démocratique quotidienne. La participation de tous·tes à la vie

47 Romainville, Céline. *Neuf essentiels pour comprendre les « droits culturels » et le droit de participer à la vie culturelle.* Culture et Démocratie. Neuf Essentiels. Bruxelles, 2013.

48 Romainville, Céline. *Neuf essentiels pour comprendre les « droits culturels » et le droit de participer à la vie culturelle.* Culture et Démocratie. Neuf Essentiels. Bruxelles, 2013.

49 Liot, Françoise. « Introduction au dossier ». *L'Observatoire* 40, n° 1 (2012): 7-12.

culturelle est une condition nécessaire à l'émancipation individuelle ainsi qu'à une forme de démocratie active et critique.

Souhaitant aller plus loin que la simple compilation de textes internationaux comme le fait la déclaration de Fribourg, Céline Romainville, professeure de droit constitutionnel, a fait un travail de clarification et de mise en pratique. Elle identifie six droits concrets découlant du droit à la participation, qui viennent préciser les énoncés généraux de la déclaration de Fribourg :

- Le droit à la « liberté artistique ou le droit de créer, de diffuser sans entrave ses créations et d'avoir accès aux médias de diffusion »[50].
- Le droit au « maintien, au développement et à la promotion des cultures et des patrimoines »[51].
- Le « droit d'accéder à la culture : celui d'avoir/de recevoir les moyens de dépasser les obstacles physiques, financiers, géographiques, temporels à un tel accès mais aussi d'accéder aux clés et références culturelles permettant de dépasser/renverser les obstacles psychologiques, symboliques, éducatifs, linguistiques ou liés au manque de capital culturel et de besoin/désir de culture »[52]. On retrouve ici l'inclusion de la démocratisation culturelle dans les droits culturels.
- Le « droit de prendre part activement à la diversité des vies culturelles, de recevoir les moyens concrets de s'exprimer sous une forme artistique et créative et d'accéder aux clés et références culturelles permettant de s'exprimer de manière critique et créative, de développer son potentiel, son imaginaire »[53].
- Le droit au libre choix dans la participation à la vie culturelle.[54]
- Le droit de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques culturelles et des décisions concrètes concernant ce droit.[55]

50 Romainville, Céline. *Neuf essentiels pour comprendre les « droits culturels » et le droit de participer à la vie culturelle.* Culture et Démocratie. Neuf Essentiels. Bruxelles, 2013.
51 ibid.
52 ibid.
53 ibid.
54 ibid.
55 ibid.

2. La participation dans le secteur « culturel »

En se basant sur les définitions précédemment énoncées, il est intéressant d'essayer de déterminer quelles formes prend la participation dans le champ qui nous concerne ici, à savoir le milieu artistique et socio-culturel. Nous nous basons ici sur un travail collectif de listage des pratiques de participation dans le secteur artistique, effectué dans le cadre d'un cours de master Diffusion de la culture à l'Université Grenoble Alpes en 2022. Cet état des lieux de la variété des modes de participation n'est probablement pas exhaustif mais a le mérite de mettre en exergue leurs différences.

- Participation par le rapport à des œuvres, en tant que spectateur.ice.
- Participation en tant que bénévole lors d'événements, sur des taches variées (bar, accueil public, médiation, technique, cuisine, etc.).
- Participation à la programmation collective, souvent dans le cadre du bénévolat associatif.
- Participation à des prises de décisions politiques au sein de structures démocratiques basées sur l'organisation collective : CA d'associations, SCIC.
- Participation par les pratiques artistiques amatrices.
- Participation à des projets participatifs : à l'initiative des participant·e·s ou d'artistes.
- Participation en tant qu'artiste professionnel·le.
- Participation en tant que professionnel·le·s du secteur artistique.

En tentant de lister toutes ces formes de participation, on se rend rapidement compte qu'elles sont plurielles et différenciables. Elles rentrent cependant toutes dans le cadre des droits culturels car elles permettent l'exercice des droits cités précédemment (« prendre part activement à la diversité des vies culturelles »[56], « exercer ses propres pratiques culturelles»[57], « développer et partager ses connaissances »[58], « participer aux différentes formes de création », etc.)

56 Romainville, Céline. *Neuf essentiels pour comprendre les « droits culturels » et le droit de participer à la vie culturelle.* Culture et Démocratie. Neuf Essentiels. Bruxelles, 2013.
57 « Les droits culturels. Déclaration de Fribourg ». UNESCO, 1998.
58 ibid.

L'introduction de la problématique des droits culturels dans ce secteur est venue placer au centre la question de la participation à la vie artistique et culturelle. On a ici à faire à des modes d'engagement compliqués à quantifier, et que l'on peut difficilement hiérarchiser selon un critère basé sur une binarisation « actif/passif »[59]. On pourrait par exemple être tenté de qualifier la position de spectateur·ice comme une position passive, mais la subjectivité de ce critère pose problème, et un·e spectateur.ice peut tout à fait se sentir très impliqué·e dans son expérience relationnelle à une œuvre

On voit bien que dans le domaine étudié, la participation implique des acteur·ice·s de différentes natures et recouvre de nombreuses pratiques. Celle qui nous intéresse, le bénévolat associatif, présente la particularité d'être ancienne, et étudiée par des chercheurs et chercheuses dans de nombreux domaines. Pourtant, sur la question de la participation, le bénévolat n'est pratiquement jamais étudié pour ses caractéristiques propres, contrairement à la participation de personnes à des œuvres collaboratives sur laquelle un foisonnement de littérature est produit. Il convient donc de saisir les particularités et les tensions qui existent au sein de cette pratique pour amener une analyse critique de cette forme de participation.

D. Le bénévolat au regard du droit à la participation

Pour confronter la définition du bénévolat que nous avons étudié précédemment avec le droit à la participation à la vie culturelle, il est utile de convoquer des « critères » qui permettent d'apprécier le degré de concordance de l'objet étudié avec les droits culturels. Des « critères » ont déjà été élaborés par des théoricien·ne·s des droits culturels ou bien par des professionnel·le·s soucieux et soucieuses de produire une analyse critique de leurs pratiques. Dans cette sous-partie, nous analyserons le bénévolat au prisme de ces éléments constitutifs de pratiques respectueuses du droit à la participation. Nous verrons dans un premier temps la place accordée à la notion de consentement dans l'engagement bénévole, en utilisant des outils produits par des praticien·ne·s de l'éducation et l'action culturelle. Nous analyserons par la suite le bénévolat selon trois étapes constitutives

59 Saez, Jean-Pierre. « De la participation ». *L'Observatoire* 40, n° 1 (2012): 1-2.

d'une participation émancipatrice (prendre, part, contribuer et bénéficier), telle que les ont définis des chercheurs et chercheuses comme Joëlle Zask.

1. Le consentement à la participation au cœur de l'activité bénévole

L'irruption des questions de participation liées aux droits culturels amène une partie des professionnel·le·s du secteur à questionner leurs pratiques et à les analyser dans l'objectif de détecter leurs aspects problématiques et d'orienter leur action vers un plus grand respect des droits humains. C'est notamment ce qu'ont fait certain·e·s dans le cadre d'un groupe de travail impulsé par le laboratoire de transition vers les droits culturels. « Le droit au libre choix dans la participation »[60] étant un des droits culturels, l'objet de ce groupe était de questionner le consentement des personnes participant à des ateliers de médiation culturelle et d'EAC[61]. Le bilan de ce groupe de travail fait état d'une conception de la participation problématique dans les actions culturelles[62], et soulève ainsi des questionnements applicables aux pratiques bénévoles.

Le groupe place en effet la notion de consentement au centre de la construction d'une réelle participation, car « pour les droits culturels, la relation d'humanité doit prendre au sérieux le consentement éclairé que peuvent se donner entre elles des personnes libres et dignes »[63]. Or il apparaît que cet enjeu n'est que rarement pris en compte dans le cadre des actions d'EAC, où l'on observe la prédominance des fonctions assignées à chaque personne (artiste, enseignant, élèves, public, etc.) sur les relations interpersonnelles. Ces actions sont en effet préconçues selon les grilles d'évaluation des financeurs et financeuses qui posent un cadre rigide dans lequel les interstices où se nouent des relations n'ont pas leur place. On observe donc une tendance à réduire la « participation » des personnes à un prétexte pour toucher des aides financières au projet.[64] Cette absence d'échange entre les différentes personnes fait que celles qui sont assignées au rôle de

60 Romainville, Céline. *Neuf essentiels pour comprendre les « droits culturels » et le droit de participer à la vie culturelle.* Culture et Démocratie. Neuf Essentiels. Bruxelles, 2013.
61 Éducation Artistique et Culturelle
62 Laboratoire de transition vers les droits culturels. « Consentement et Éducation Artistique et Culturelle ». Bilan du groupe de travail, 2022.
63 ibid.
64 ibid.

« publics » prennent part au projet de façon passive et n'ont pas de pouvoir de décision quant à la construction du projet. Cela créée une relation asymétrique entre les porteurs et porteuses de projet artistique et les publics visés.

Ce manque de pouvoir décisionnaire accordé aux participant·e·s. explique en partie le manque de considération pour le consentement, puisqu'on décide a priori de ce qui est bénéfique aux personnes sans prendre en compte leurs paroles. On va par exemple considérer que certains publics « empêchés » sont en manque de médiation envers des œuvres qui amélioreraient leurs conditions de vie, liées à un manque de culture. Cette conception paternaliste de la participation ne permet pas des conditions dans lesquelles les individus peuvent réellement prendre part à l'élaboration d'action sur lesquelles iels ont prise. Dans ce cadre, le consentement est considéré comme « sans importance » car on suppose que les personnes n'ont pas les outils pour donner un consentement éclairé ; « sans valeur d'intérêt général » puisque la fascination sensible pour l'œuvre remplacerait un échange éclairé et rationnel ; et « inenvisageable » car cela conduirait à légitimer le refus des personnes à la fréquentation des œuvres plutôt qu'à leur attribuer un « handicap » culturel.[65] On aboutit donc a une situation dans laquelle les personnes sont forcées à « participer » à la vie culturelle.

Appliquer le critère du consentement aux pratiques du secteur culturel montre bien que la participation brandie comme un étendard n'est pas suffisante à une véritable prise en compte de l'intégrité des personnes. On peut alors se servir de ce travail sur l'EAC pour analyser le bénévolat au prisme du consentement. Comme nous l'avons vu plus tôt, il se caractérise par l'absence de contraintes dans l'engagement des personnes. C'est donc une activité librement choisie, contrairement à d'autres modes de participation comme l'EAC qui, par exemple, peut parfois être imposé dans le cadre scolaire. Les personnes participant bénévolement à des activités associatives le font de leur propre initiative, sans que personne ne les force, et sont libres de partir quand elles le souhaitent. Bien que les bénévoles ne soient pas toujours à l'origine de la conception des actions auxquelles iels participent, iels choisissent cependant des associations avec lesquelles iels ont des affinités. La notion de bénévolat étant intimement liée à l'engagement pour l'intérêt

65 Laboratoire de transition vers les droits culturels. « Consentement et Éducation Artistique et Culturelle ». Bilan du groupe de travail, 2022.

collectif, chaque bénévole choisit de s'investir dans des actions qui font sens pour selon son appréciation. Dans le secteur culturel, cela peut passer par la diffusion d'esthétiques artistiques liées à l'identité de groupes sociaux ou encore par la participation à des événements mettant en avant des sujets touchant les bénévoles (le patrimoine d'une région donnée ou l'écologie par exemple). La volonté, et donc le consentement des participant·e·s fait partie de l'essence même du bénévolat. Cette caractéristique le positionne comme l'une des formes de participation du secteur culturel les plus respectueuses du libre choix des personnes.

2. Prendre-part, contribuer et bénéficier

Le consentement n'est pas l'unique critère à prendre en compte dans l'analyse du bénévolat comme réelle pratique de participation. Joëlle Zask, philosophe spécialiste des questions de démocratie participative, définit la participation comme un processus impliquant trois éléments qui « se combinent en de multiples situations dont les unes sont parfaitement ordinaires et les autres, exceptionnelles. »[66]. Elle distingue trois phases de la participation : prendre part, apporter une part et recevoir une part. Cet outil nous permet de confronter le bénévolat à des critères précis afin de déterminer sa concordance avec une participation pleine et émancipatrice.

Participer implique d'abord de « prendre part ». Une personne participante doit « y être et en être », être physiquement là et s'impliquer. Cela implique un certain engagement, mais sans attente particulière : chacun·e peut donner le temps qui lui plaît, de la façon qu'iel souhaite. C'est exactement le cas de la pratique associative où les bénévoles s'impliquent en théorie la durée qu'iels veulent et sur des activités qui les intéressent. Il suffit d'être présent·e pour prendre part à une association culturelle, sans prérequis professionnels et sans minimum d'heures à effectuer. Cependant, deux conditions paradoxales sont nécessaires au bon déroulement du « prendre-part ». Les individus doivent respecter les règles (implicites ou explicites) du groupe social, sans quoi il ne peut exister. Mais dans le même temps, l'adhésion inconditionnelle à la normalité du groupe produite par ces règles est également une

66 Zask, Joëlle. « La participation bien comprise ». *Esprit* Juillet-Août, n^{o} 7-8 (2020): 119-23.

menace pour le « prendre-part ». C'est pourquoi l'autrice distingue d'un côté le « prendre part », qui intervient dans le cadre d'une « association libre et volontaire, si ponctuelle ou informelle qu'elle soit » et qui permet l'expression personnelle. Et de l'autre « faire partie » d'un groupe préexistant dans lequel l'individualité des personnes est mise de côté au profit du collectif.[67] Le bénévolat correspond plutôt au « prendre-part », car en principe, les bénévoles étant libres de leur participation, iels ne sont pas tenu·e·s de se conformer à d'autres règles ou normalité que celles des valeurs défendues par l'association (généralement explicitées dans les chartes bénévoles) à laquelle iels se sont volontairement agrégés .

Ensuite, les participant·e·s contribuent, ou « apporter une part », ce qui signifie que chaque personne engagée dans le processus est un élément indispensable à sa construction et à son évolution. En se rencontrant, les participant·e·s distinguent des intérêts communs vers lesquels iels orientent une action. Joelle Zask affirme ainsi que « la relation participative s'enrichit d'apports aussi variés qu'il y a d'individu »[68]. En théorie, l'action bénévole s'inscrit bien dans cette dynamique puisque chaque bénévole fait partie intégrante d'un projet et y apporte sa contribution personnelle qui enrichit le commun. Cette phase nécessite également des points d'attention. Une contribution doit être en connexion avec ce qui existe : pour apporter sa part, il faut qu'elle ait des points de rattachement avec l'ensemble auquel elle souhaite contribuer. La contribution doit aussi faire une différence dans le sens où elle entre en contact avec d'autres contributions distinctes, et de cette rencontre se constitue « un monde commun »[69].

Enfin, le processus participationnel implique de recevoir une part, autrement dit de « bénéficier ». Cela passe dans un premier temps par la reconnaissance de l'existence de la contribution, sans laquelle la participation s'accompagne d'un sentiment d'exclusion, d'inutilité ou d'injustice. Cela peut également passer par l'accès à des ressources ou des biens. Dans le cas de bénévolat dans l'associatif culturel, on peut par exemple penser à l'acquisition de compétences que peut fournir le collectif, à l'accès gratuit à certaines œuvres, mais aussi à la reconnaissance sociale témoignée par les publics et les membres de l'association.

67 Zask, Joëlle. « La participation bien comprise ». *Esprit* Juillet-Août, n^{o} 7-8 (2020): 119-23.
68 ibid.
69 ibid.

Dans la théorie, le bénévolat associatif culturel remplit donc très bien les critères d'une participation qualitative. De par l'importance de la notion de liberté dans son essence, il permettrait donc l'expression des personnes au sein de collectifs dans lesquels s'échangent les idées et se construisent les modalités d'actions. C'est probablement pour cette raison que la pratique est peu questionnée avec le prisme des droits culturels : du fait de sa nature, le bénévolat est une forme de participation émancipatrice par excellence. Pourtant, se cantonner à cette lecture théorique restreint la possibilité d'avoir une vision constructive sur les réalités de ce phénomène. Le bénévolat est une pratique qui a suivi des changements à travers l'histoire et qui n'est pas indépendant des contextes historiques et économiques dans lesquels il évolue. Mettre en relation le contexte et les pratiques offre un regard intéressant sur la question des modalités de participations dans le monde associatif.

Chapitre 2. La diminution du pouvoir d'agir bénévole au contact d'un secteur associatif professionnalisé

Sur le papier, le bénévolat associatif relève d'une liberté et d'un pouvoir d'émancipation remarquable. C'est d'ailleurs un des éléments qui participe à l'existence du « mythe associatif »[70]. Ce « mythe » se traduit par une vision fantasmée d'un monde associatif qui serait le creuset de la démocratie, basé sur l'organisation libre et démocratique de la société civile, au service de l'intérêt général, porteur de lien social et humanisant l'économie. Si une part de vérité est bien présente dans ces affirmations, cette posture est tout de même à questionner pour saisir les paradoxes entre représentations et réalité.

En effet, le monde associatif a lui aussi été sujet aux transformations socio-économiques au cours de son histoire. L'étude de cette histoire permet de faire état d'un processus de professionnalisation qui commence au milieu du vingtième siècle, qui a façonné les associations contemporaines et par conséquent le bénévolat au sein de ces dernières. Ces changements structurels vont impacter les pratiques des

70 Cottin-Marx, Simon. *Sociologie du monde associatif*. Repères. Paris: La Découverte, 2019.

bénévoles du secteur culturel qui défendent des contre-cultures dans des associations qui permettaient l'expérimentation et un pouvoir d'agir fort. Dans cette sous-partie, nous verrons que La professionnalisation du milieu associatif, accentuée à partir des années 1980, s'est faite au détriment des bénévoles qui ont par la suite perdu du pouvoir sur le terrain et dans les pôles décisionnaires. Le bénévolat tel que nous le connaissons aujourd'hui ne correspond donc pas aux mêmes réalités dans les associations salariées et les autres, produisant ainsi une variété de pratiques.
Dans un premier temps, nous nous pencherons sur le processus de professionnalisation du secteur associatif produit par l'évolution historico-économique des rapports entre les pouvoirs publics et les associations. Nous étudierons ensuite les impacts qu'a eu cette professionnalisation sur les pratiques bénévoles, engendrant un cloisonnement des rôles et un amenuisement de la place des bénévoles. Enfin, nous verrons comment cette reconfiguration du bénévolat dans les associations salariées produit l'existence de réalités bénévoles aux logiques distinctes au sein d'un même secteur.

A. Evolution historique des rapports entre les pouvoirs publics et les associations et professionnalisation du secteur.

Pour bien comprendre les différences de pratiques bénévoles, il faut s'intéresser à l'évolution historique du secteur associatif et à comment les changements survenus depuis la loi de 1901 ont bouleversé le modèle-même des associations, et donc la manière d'y exercer le bénévolat. Cette sous-partie présente les transformations dans les relations entre secteur public et associatif, et les impacts qu'elles ont eu en termes de professionnalisation d'un milieu à l'origine bénévole. On verra comment à travers ces grandes étapes historiques, l'influence des pouvoirs publics a reconfiguré le rapport au travail associatif. On s'intéressera d'abord à deux grandes phases de professionnalisation des associations entre 1945 et 2008, durant lesquelles les pouvoirs publics vont subventionner le secteur sur la base d'idéologies différentes, mais produisant un effet similaire. Nous nous pencherons notamment sur la salarisation résultant de la recomposition de l'État providence durant la décennie

1980. Puis nous verrons comment, à partir de la crise de 2008, la marchandisation des rapports entre public et associatif et l'introduction de logiques managériales va renforcer la professionnalisation et freiner l'expérimentation sociale et politique propre aux associations.

1. « Publicisation du privé » et privatisation du public : la salarisation du monde associatif entre 1945 et 2008

Après 1945, la consolidation de l'État-Providence en France se caractérise par une forte intervention publique dans le secteur privé, lucratif ou non. On assiste à un processus de « publicisation du privé »[71] qui passe par un fort soutien financier de l'État aux associations, et qui va aboutir à l'embauche de salarié·e·s dans un secteur sans moyens, jusque-là composé presque uniquement de bénévoles. Ce soutien prend la forme de financement sans contreparties, permettant une plus forte structuration des associations et un certain développement avec plus de moyens et de salarié·e·s, sans pour autant créer une massification du salariat associatif.

Dans les années 1980, L'État-providence, qui s'est structuré au sortir de la seconde guerre mondiale, est remis en question et son modèle entre en crise. Cette période de libéralisation de l'économie va s'accompagner d'un transfert des solidarités étatiques (santé, éducation, culture, etc.) vers la société civile et donc vers les associations.[72] Elles sont en effet vues comme le renouvellement de l'action publique, avec un fonctionnement moins bureaucratique et moins coûteux. La vision néo-libérale, en plein enracinement à cette période, envisage les structures associatives comme des instruments de l'administration moins contraignants au niveau des normes de travail que la fonction publique.

De plus, des années 1980 jusqu'aux années 2000, va s'opérer un transfert de compétences de l'État vers les collectivités locales (Régions, Départements, Communes, Communautés de Communes, Métropoles) avec un ensemble de lois de décentralisation : loi relative aux droits et libertés des Communes, des Départements

71 Cottin-Marx, Simon. *Les désillusions du travail associatif : C'est pour la bonne cause !* Editions de l'Atelier. Ivry-sur-Seine, 2021.

72 Tchernonog, Viviane, et Lionel Prouteau. *Le paysage associatif français : mesures et évolutions*. Dalloz. Paris, 2019.

et des Régions de 1982, loi d'orientation relative à l'administration territoriale de la République de 1992, lois Voynet et Chevènement de 1999, loi solidarité et renouvellement urbain de 2000, loi sur la démocratie de proximité de 2002, loi constitutionnelle relative à l'organisation décentralisée de la République de 2003, loi organique du 1er août 2003, loi organique du 29 juillet 2004 et loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.[73] Les collectivités, ayant récemment obtenu plus de compétences, vont faire appel aux associations pour de nouvelles missions autrefois exécutées par l'État central.[74] L'externalisation des missions étatiques vers les associations et les collectivités locales relève non plus d'une « publicisation du privé » mais d'une « privatisation du public ». Ce processus, bien qu'il naisse d'une volonté politique différente, va cependant renforcer très fortement la salarisation associative amorcée au milieu du vingtième siècle.

À mesure que le monde associatif se développe sous l'impulsion du secteur public, les besoins en professionnel·le·s pour remplir les nouvelles missions apparaissent. Ces besoins, auxquels les associations ne peuvent pas répondre financièrement, sont pris en compte par l'État, qui met en place des aides (la plus répandue étant l'emploi aidé) dont l'objectif est le soutien à l'emploi pour les structures. C'est pourquoi on parle des « trente glorieuses du monde associatif »[75] entre 1980 et la fin des années 2000, période durant laquelle l'essor du travail associatif est fulgurant et la professionnalisation du milieu est rapide et massive. Ce mouvement a pour conséquence la substitution des fonctionnaires par les salarié·e·s associatif·ve·s qui ne bénéficient pas des mêmes droits relatifs au travail et qui sont bien souvent dans des situations d'emploi précaires. À cet égard, Simon Cottin-Marx, sociologue du monde associatif, emploie le terme de « bénévolisation » des activités publiques, auparavant confiées à des fonctionnaires, et qui se retrouvent désormais confiées aux salarié·e·s et aux bénévoles des associations.[76]

73 collectivites-locales.gouv.fr. « Historique de la décentralisation ». Consulté le 11 juillet 2023. https://www.collectivites-locales.gouv.fr/institutions/historique-de-la-decentralisation.

74 Cottin-Marx, Simon. *Les désillusions du travail associatif : C'est pour la bonne cause !* Editions de l'Atelier. Ivry-sur-Seine, 2021.

75 Cottin-Marx, Simon. *Les désillusions du travail associatif : C'est pour la bonne cause !* Editions de l'Atelier. Ivry-sur-Seine, 2021.

76 ibid.

2. La marchandisation des rapports entre pouvoirs publics et associations après 2008 : renforcement de la professionnalisation et introduction de logiques managériales

Dans les années qui suivent la crise économique de 2008, une nouvelle dynamique va se mettre en place dans les rapports entre secteurs public et associatif. Si jusqu'à 2008, les subventions n'avaient jamais cessées d'être en hausse, les politiques post-crise vont enclencher un mouvement inédit de baisse des aides financières publiques[77]. L'État ne devient alors qu'un financeur parmi d'autres. C'est aussi à partir de cette période que les modalités d'attribution de financement dominantes vont changer de nature : on va passer d'une logique de subvention à une logique de commande publique. Si une subvention est attribuée en soutien aux initiatives et sans contreparties, une commande publique, elle, est un contrat de prestation dans lequel l'association est réduite à un outil des politiques publiques. Ainsi, s'opère dans les années 2010 le basculement vers la norme de la commande : en 2005 le ratio est de 34 % de subventions pour 17 % de commandes contre 24 % pour 20 % en 2017.[78]

Ces changements vont provoquer une marchandisation des rapports entre pouvoirs publics et associations, puisqu'ils mettent en concurrence les structures entre elles pour répondre à des appels à projets. Cela a pour effet de concentrer les financements dans les grosses associations qui sont capables d'accéder aux ressources car elles disposent d'employé·e·s qui se dédient au montage des dossiers de commande, ce qui affaiblit les petites structures faiblement ou non salariées. Cette reconfiguration va également renforcer le rôle de prestataire des associations, et par la même freiner l'expérimentation et la contestation en poussant à la performance managériale via des objectifs de rendements dans les appels à projets. Deux conséquences nous intéressent ici : la consolidation de la salarisation du secteur, ainsi que l'introduction de logiques managériales qui sont un frein à l'expérimentation sociale et politique, et qui viennent considérablement modifier le rapport au travail et au bénévolat dans les structures.

77 Tchernonog, Viviane, et Lionel Prouteau. *Le paysage associatif français : mesures et évolutions*. Dalloz. Paris, 2019.

78 Cottin-Marx, Simon. *Les désillusions du travail associatif : C'est pour la bonne cause !* Editions de l'Atelier. Ivry-sur-Seine, 2021.

Ces trois périodes (1945 à 1980, 1980 à 2008 et 2008 à aujourd'hui), bien qu'elles présentent des caractéristiques politico-économiques distinctes, ont toutes les trois participées à un même processus, celui de la professionnalisation et de la salarisation des associations par l'intervention économique des pouvoirs publics. Cela ne signifie pas la disparition des associations non-salariées, mais modifie considérablement les modèles associatifs et la manière dont se pratique le bénévolat.

B. Les impacts de la professionnalisation associative sur les pratiques bénévoles : cloisonnement des rôles et amoindrissement du pouvoir bénévole

La professionnalisation a transformé en profondeur le paysage associatif et a façonné les associations qui nous sont contemporaines. Du fait de l'influence économique des pouvoirs publics, de nombreuses structures vont embaucher des personnes pour effectuer le travail antérieurement abattu par les bénévoles impliqué·e·s dans l'association. L'arrivée de ces nouvelles et nouveaux acteur·ice·s vient questionner le rôle de toutes les participant·e·s.s à la vie des associations. Dans ce processus de définition des fonctions, la place des bénévoles, qui était fondamentale, est souvent réduite à un rôle secondaire, voire subsidiaire. Dans cette sous-partie, nous verrons donc comment l'intégration de salarié·e·s aux structures associatives coïncide avec une diminution du pouvoir des bénévoles. D'abord, nous nous intéresserons au rôle des bénévoles dirigeant·e·s des associations salariées, de leur casquette d'employeur·euse·s à leur écartement des prises de décisions stratégiques du fait d'une complexification des missions. Ensuite, nous nous attarderons sur la division des fonctions associatives du fait de la présence d'employé·e·s et sur les effets que cela produit , à savoir la relégation du bénévolat à une position auxiliaire.

1. L'apparition de la « fonction employeur » dans les Conseils d'administration et la difficulté de participer à la gouvernance

La progressive salarisation du secteur associatif va d'abord avoir des effets immédiats sur les conseils d'administration qui en sont les organes décisionnaires. L'irruption d'employé·e·s dans les associations modifie en effet le statut des bénévoles qui les dirigent. Si la réalité économique de ces structures est bouleversée, le cadre juridique, lui, reste identique : les conseils d'administration doivent être constitués de bénévoles. Mais les missions ne sont pas les mêmes dans une association « professionnelle », puisque le conseil d'administration revêt la « fonction employeur »[79]. De partie prenante à la direction d'associations, ses membres se retrouvent donc également patron·ne·s d'employé·e·s.

Cette situation peut créer un décalage entre les envies des bénévoles qui prennent part à la direction et la réalité de leurs tâches. Le rôle d'employeur n'est pas forcément envisagé par les créateur·ice·s de structures militantes. Dans de nombreux cas, cet aspect n'est pas la préoccupation principale des personnes qui s'engagent dans le milieu associatif pour défendre une cause. [80] Le statut conféré par la fonction employeur peut créer une certaine dissonance chez les bénévoles qui se retrouvent de fait dans des relations hiérarchiques qui ne sont pas toujours désirées. Cette hiérarchie n'est pas toujours assumée, ce qui crée des situations délicates du fait de liens interpersonnels forts fréquents dans les associations. L'embauche d'un·e bénévole ou d'un·e ami·e dans l'association modifie par exemple la nature des relations entre les membres du conseil d'administration et cette personne : si elles pouvaient être informelles auparavant, elles sont désormais également hiérarchiques. Des situations de tensions peuvent aussi advenir lorsque certain·e·s dirigeant·e·s plaquent leur référentiel de travail en entreprise conventionnelle sur l'emploi associatif. La conflictualité pouvant résulter du rôle d'employeur est aussi une des raisons du décalage entre les attentes des bénévoles dirigeant·e·s et la réalité de la direction d'associations salariées. Il peut donc s'opérer une perte de

79 Cottin-Marx, Simon. *Les désillusions du travail associatif : C'est pour la bonne cause !* Editions de l'Atelier. Ivry-sur-Seine, 2021.

80 Cottin-Marx, Simon. *Les désillusions du travail associatif : C'est pour la bonne cause !* Editions de l'Atelier. Ivry-sur-Seine, 2021.

sens militant chez des personnes qui sont confrontées à des associations qui s'apparentent plus au cadre entrepreneurial qu'à l'ambiance familiale attendue.

L'apparition de la fonction employeur a aussi comme effet de rendre moins accessible la possibilité de s'engager dans la direction associative. Elle ne produit pas seulement un changement dans la nature des tâches à effectuer, mais aussi une charge de travail supplémentaire. En effet, cette situation va de pair avec l'apparition d'obligations induites par le statut d'employeur·euse. Elles sont nombreuses, notamment dans les domaines administratifs et juridiques. Pourtant, les dirigeant·e·s bénévoles témoignent d'une méconnaissance sur ces sujets du fait d'un manque de formations et de compétences liées à leur statut. Ainsi, prendre le rôle du patron ou de la patronne peut être vu comme une grosse responsabilité à endosser, et il est plus difficile de trouver des personnes prêtes à s'engager dans des associations salariées.[81] Les bénévoles manquent de temps à consacrer à ce rôle, car iels ont des occupations personnelles, familiales et professionnelles, et iels peuvent aussi être découragé·e·s par des responsabilités (l'emploi et le bien-être au travail de personnes) qui ont tendance à repousser.[82] L'accès à la participation à la gouvernance est ainsi restreint, du fait de la charge de travail et des obligations induites par la salarisation des associations. Cette situation renforce l'uniformité des profils de dirigeant·e·s associatifs de classes moyennes et supérieures et diplomé·e.s, moins effrayé·e·s par les tâches administratives auxquelles iels sont parfois formé·e·s[83]. Dans le secteur culturel, on va par exemple retrouver bon nombre de professionnel·le·s engagé·e·s dans des conseils d'administration d'associations amies.

Outre la restriction de l'accès à la participation aux organes de gouvernance, la présence de salarié·e·s vient également reconfigurer le rôle des dirigeant·e·s bénévoles. Iels vont perdre du pouvoir avec la professionnalisation de leurs associations. Du fait de la complexification de la direction et de l'arrivée de salarié·e·s formé·e·s à ces questions, les membres des conseils d'administration se retrouvent parfois dépossédé·e·s de leur pouvoir politique. En effet, la multiplication des réglementations liées aux exigences des pouvoirs publics augmente le pouvoir des technicien·e·s que sont les employé·e·s. Non formé·e·s, et donc limité·e·s pour

81 Ferrand-Bechmann, Dan. *Le Métier de bénévole*. Économica. Paris, 2000.
82 Groupe de travail mixte. « Promotion du bénévolat ». Conseil national de la vie associative, 1995.
83 Cottin-Marx, Simon. *Sociologie du monde associatif*. Repères. Paris: La Découverte, 2019.

saisir les enjeux complexes sur les plans juridiques, administratifs et financiers, les bénévoles dirigeant·e·s ne peuvent pas avoir totalement la main sur le pilotage de leur association et délèguent leur pouvoir aux salarié·e·s. Un phénomène de répartition des fonctions dirigeantes avec un·e ou plusieurs salarié·e·s est dans les faits courant, à différents degrés allant de la délégation à l'appropriation totale.[84]

Le phénomène de professionnalisation associatif entraîne donc également une diminution du pouvoir décisionnaire des bénévoles en charge de la direction. De par la fonction qui leur incombe, iels n'ont pas la même pratique que des bénévoles dirigeant·e·s d'associations sans employé·e·s : iels sont parfois plus occupé·e·s à la fonction employeur qu'à développer un projet associatif qui les anime, et leur capacité d'action est réduite par les complexifications administratives que seul·e·s les salarié·e·s peuvent traiter.

2. Séparation des fonctions associatives et reconfiguration du rôle des bénévoles dans les associations salariées

Outre les changements engendrés pour les bénévoles dirigeant·e·s, la professionnalisation a aussi des conséquences sur les pratiques bénévoles dans leur globalité. Dès la fin des années 1970, avec l'essor d'une professionnalisation massive, se construit une typologie d'associations allant de pair avec une typologie d'acteurs et d'actrices qui se voient catégorisé·e·s selon leurs statuts et leurs usages[85] : bénévoles, salarié·e·s, usager·e·s ou bien militant·e·s. Cette typologie a pour effet de séparer les fonctions politiques, sociales et gestionnaires des associations, auparavant exercées par les mêmes personnes. La présence de salarié·e·s va permettre de mieux distinguer ce que sont les fonctions bénévoles, qui pouvaient parfois être confondues avec les fonctions salariées du fait d'un continuum bénévolat/salariat[86]. Cette séparation des fonctions répond à la complexification des tâches administratives et techniques, face à laquelle les associations adoptent une

84 Cottin-Marx, Simon. *Les désillusions du travail associatif : C'est pour la bonne cause !* Editions de l'Atelier. Ivry-sur-Seine, 2021.

85 Ferrand-Bechmann, Dan. « Espaces et temps associatifs », Revue de l'économie sociale, n^{o} 14 (1988): 146-54.

86 Gateau, G. « La mobilisation des ressources humaines dans le secteur associatif. Une redéfinition des modèles de l'emploi et du travail ? » Rapport final. Université Paris I Panthéon-Sorbonne, 1991.

méthode de division du travail entre les acteur·ice·s impliqué·e·s. Ainsi, les missions confiées aux bénévoles vont être restreintes puisque les employé·e·s concentrent une part du travail qu'iels sont engagé·e·s à effectuer. Cela procède d'un inversement du continuum bénévolat/salariat au profit d'une dissociation du recrutement des deux statuts, qui relève désormais de natures différentes.[87] Les salarié·e·s deviennent alors les « animateurs d'un réseau de bénévoles qui appuient leur action » car les missions qui leur sont réservées sont celles ayant un poids sur les objectifs de l'association et concentrant les informations importantes.

Dans ce contexte, les bénévoles voient leur rôle drastiquement modifié puisqu'iels ne sont plus des éléments centraux du projet associatif. La concentration du pouvoir par les salarié·e·s amène à une pratique gestionnaire de la « ressource » bénévole par les associations.[88] Pour répondre à leurs besoins, elles adoptent en effet une approche professionnelle du bénévolat et effectuent une gestion du temps de travail de ces derniers. Cette conception du bénévolat comme une « ressource humaine » venant appuyer l'action des forces vives salariées se traduit par des processus de recrutement (appels à bénévoles), d'intégration, de contractualisation (chartes bénévoles) et de formation. Bien que ce soit juridiquement interdit, le recours à des « plannings bénévoles » est par exemple chose courante, sans laquelle bon nombre d'événements culturels ne pourraient avoir lieu. Cette rationalisation de l'organisation du travail est une conséquence logique de la professionnalisation des associations qui sont obligées d'opérer ainsi pour se structurer.[89]

C. La transformation de la conception du bénévolat dans les associations salariées et l'existence de réalités bénévoles éloignées

Les conséquences concrètes de la professionnalisation du secteur associatif se font ressentir dans toutes ses branches, et les associations culturelles n'y font pas

87 Demoustier, Danièle. « Le bénévolat, du militantisme au volontariat ». *Revue française des affaires sociales*, n° 4 (2002): 97-116.
88 ibid.
89 Marchal, E. « L'emploi dans le secteur associatif ». CEE, 1984.

exceptions. Ces changements vont impacter directement l'essence des associations, conçue à l'origine comme des moyens de critique et de transformation politique et sociale. Par la formalisation nécessaire à leur fonctionnement, les structures salariées vont produire des logiques qui se confrontent avec leur objet initial. La pratique bénévole cristallise ces tensions puisque les participant·e·s à la vie associative voient leur place et leur rôle redéfinis et bien souvent leur pouvoir diminuer. Dans cette sous-partie, nous verrons comment ces changements ont amené à l'existence de différents types de pratiques associatives et bénévoles qui peuvent parfois sembler opposées dans leur conception. Nous nous intéresserons d'abord aux conséquences de la reconfiguration des fonctions associatives sur la conception du bénévolat. Nous distinguerons ensuite différentes formes d'engagements bénévoles et verrons comment celles-ci s'articulent.

1. La conséquence du cloisonnement des fonctions sur la nature du bénévolat : la remise en cause de l'idéal associatif

La professionnalisation des associations produit des contradictions avec l'exercice d'une démocratie participative pleine et entière. La division et la rationalisation du travail sont en effet peu compatibles avec la liberté nécessaire à l'exercice d'une pensée critique. Dans son article « Le bénévolat, du militantisme au volontariat », Danièle Demoustier affirme que « le tissage de liens sociaux, l'apprentissage des règles de la vie en société, comme de la responsabilité collective […] ne se laissent pas enfermer dans des cadres trop contraignants qui définissent a priori la place de chacun. »[90]. La formalisation du milieu associatif le coupe donc de son ambition originelle, qui est de permettre des endroits d'expérimentation sociale et politique dans lequel les bénévoles tiennent une place de premier plan. Lorsque les associations font passer la défense de la structure avant « l'horizon de l'intérêt général »[91], elles se restreignent à la reproduction de l'ordre social plutôt qu'à sa transformation.

90 Demoustier, Danièle. « Le bénévolat, du militantisme au volontariat ». *Revue française des affaires sociales*, n° 4 (2002): 97-116.

91 ibid.

Le rôle primordial des bénévoles fait partie du modèle originel de transformation sociale des associations, qui consiste en la participation des personnes, sans sélection de compétences, à un projet collectif. « La confiance dans les potentialités, plutôt que la vérification de compétences, la polyvalence des actions plutôt que la division stricte des tâches, la confusion entre exécution et décision »[92] ont été des manières de concevoir l'engagement par l'éducation populaire qui ont permis une mobilisation citoyenne, même si cela s'est fait au détriment d'une gestion efficace. La gestion maîtrisée d'une association, si elle est louable à son échelle, peut poser problème à l'échelle sociétale, car elle implique une gestion rationnelle et utilitariste des bénévoles. Cela remet en cause le sens civique et politique de l'engagement en excluant, par la sélection et la spécialisation, une partie de la population moins familiarisée avec les tâches à effectuer.

De plus, la considération du bénévolat comme une « ressource humaine » influence directement l'idéal de participation du bénévolat. Par exemple, le fait que les bénévoles soient interchangeables avec des plannings formalisant la division du travail vient remettre en cause l'étape de « contribution » de la participation que nous avons vu précédemment avec les travaux de Joëlle Zask. En effet, si les participant·e·s ne sont pas des éléments indispensables, mais ont une fonction utilitaire, iels ne font pas une différence de par leur présence, et leur absence est peu impactante sur le résultat de l'action. De plus, les actions auxquelles les bénévoles participent sont aussi souvent définies par les salarié·e·s, mais aussi par les pouvoirs publics qui ont commandé l'action via des appels à projets auxquels les associations se conforment pour être financées. Cette situation participe à une dépossession des bénévoles de leur capacité de concevoir et d'orienter l'action des associations.

La perte de pouvoir des bénévoles se traduit d'ailleurs linguistiquement. Ainsi, si l'on parlait de militant-bénévole sans distinction avant les années 1970, on va assister à l'autonomisation progressive du terme « bénévole », parallèlement à l'organisation gestionnaire des associations : la professionnalisation et la division du travail étant venue supplanter l'aspect revendicatif et militant. L'apparition de la notion de « bénévole » associatif séparée du terme « militant » est d'ailleurs relativement récente et c'est seulement à partir des années 1980 qu'elle devient

92 Demoustier, Danièle. « Le bénévolat, du militantisme au volontariat ». *Revue française des affaires sociales*, n° 4 (2002): 97-116.

dominante dans l'usage.[93] Le terme bénévole, se détache du philanthropisme, du militantisme et de l'entraide pour se définir par la négative, comme une implication associative non salariée.

2. L'existence de plusieurs types de bénévolats : entre contradictions et coexistences

On observe donc deux logiques en tension qui traversent le monde associatif : d'un côté, le souci d'une gestion efficace et de l'autre la volonté de permettre l'émancipation des membres et des bénévoles. Cette tension entre les deux injonctions est paradoxale, puisqu'il est demandé (implicitement via les critères de subvention ou explicitement) aux associations de faire les deux.[94] Le monde associatif est pris en étau entre ces deux logiques antagonistes : celle de projets collectifs à la gestion désintéressée des origines et celle de structures employeuses avec des contraintes budgétaires et gestionnaires. Il n'est cependant pas pertinent de conceptualiser une scission entre associations « militantes » et associations « gestionnaires », puisque les associations jonglent souvent entre les deux aspects et certaines associations militantes sont liées sur certaines actions avec d'autres structures qu'on aurait tendance à qualifier de gestionnaires. Au sein même de certaines structures, ces deux logiques peuvent à la fois coexister et entrer en tension.

La friction des deux logiques, comme nous l'avons vu, influence directement la pratique bénévole. Le bénévolat est lui aussi l'objet de la tension entre l'organisation efficace des forces vives et la construction d'un espace d'engagement ouvert et libre. Geneviève Poujol décrit ainsi deux types de bénévolats : « L'engagement bénévole, dans sa forme "militante" allie à un travail désintéressé un souci de transformation de la société ou de certaines composantes de celle-ci ; le bénévole […] ayant des buts plus circonscrits à L'activité qu'il participe à mettre en œuvre »[95]. Le bénévolat ne

93 Barthélémy, M. *Associations : un nouvel âge de la participation ?* Presses de Sciences Po. Paris, 2000.

94 Demoustier, Danièle. « Le bénévolat, du militantisme au volontariat ». *Revue française des affaires sociales*, n° 4 (2002): 97-116.

95 Poujol, Geneviève. *Des élites de société pour demain ?* Erès. Questions de société. Saint-Agne, 1996.

désigne plus la même réalité qu'à l'origine des associations, ses caractéristiques de base ayant évolué avec la transformation du secteur. Il désigne donc plutôt des réalités plurielles liées produites par l'évolution des pratiques.

Le bénévolat séparé de sa dimension militante présente des caractéristiques propres. On peut notamment faire état d'une individualisation de l'engagement : les bénévoles s'engagent pour des motifs personnels (socialisation, épanouissement, refus d'engagement contraignants), ce qui est paradoxal car le fondement associatif est la construction collective.[96] On observe également une tendance à l'attente d'un résultat concret et perceptible par les bénévoles, ce qui conduit à privilégier les actions visibles et favorise l'investissement dans les actions au détriment de l'engagement durable.[97] Ces aspects sont bien différents de l'engagement « militant » pour une cause liée à l'intérêt général, qui aboutit souvent à l'implication dans des associations sur le long terme. C'est notamment le cas dans le secteur culturel avec une tendance à la participation bénévole dans des événements ponctuels comme les festivals, qui peuvent être distingués d'engagements sur le long terme dans des structures défendant des cultures avec un aspect militant (on peut penser aux associations de promotion de cultures traditionnelles par exemple).

Derrière le mot de bénévolat, se regroupent donc des pratiques hétérogènes dans les motivations, les activités et le rapport à ces activités. Nous n'avons plus à faire à la même réalité que durant les premières décennies ayant suivi la création des associations, et la participation à la vie associative a évolué pour produire des modes d'engagement offrant parfois moins de pouvoir d'agir aux bénévoles. L'analyse des pratiques bénévoles au regard des transformations socio-économiques structurelles nous permet de nuancer l'idée de liberté totale et d'émancipation dans la participation des bénévoles. Cela ne le remet pas en cause en tant que mode de participation, mais invite à porter un regard critique sur la manière dont il est envisagé par les associations. En étudiant l'histoire associative, il peut être tentant de conceptualiser un antagonisme entre deux types d'organisations, et donc deux types de bénévolats. Mais opposer d'un côté le bénévolat en associations professionnelles et de l'autre en associations bénévoles ne semble pas

96 Demoustier, Danièle. « Le bénévolat, du militantisme au volontariat ». *Revue française des affaires sociales*, n° 4 (2002): 97-116.

97 ibid.

porteur de sens, car les différentes pratiques se combinent et s'assemblent au sein de parcours personnels et au sein-même de certaines structures. Il faut donc chercher ce qui lie ces réalités différentes afin de comprendre sur quel plan et sur quel terrain se situe la participation bénévole contemporaine.

Chapitre 3. L'essence du bénévolat culturel contemporain, une participation individualisante et sociale : points communs aux pratiques et orientations pour une meilleure participation à la vie culturelle

Au vu des transformations importantes qu'a subi le bénévolat associatif culturel depuis sa création, il est légitime de se demander si l'utilisation d'un terme unique pour décrire des réalités éloignées est pertinente. Peut-on mettre dans la même catégorie d'activité le bénévolat ponctuel dont l'action se limite au service de boissons au bar d'un festival et celui qui est quotidien dans une association de défense de cultures traditionnelles ? Nous prenons le parti, dans ce mémoire, de ne pas chercher à différencier plusieurs bénévolats pour créer de nouveaux concepts, mais plutôt de chercher à discerner les caractéristiques communes à toutes ces pratiques. Si d'un point de vue extérieur, il peut être tentant de conceptualiser un schisme entre deux types de bénévolat selon qu'ils soient pratiqués dans des associations professionnelles ou non, du point de vue des personnes concernées, cette schématisation est bien moins claire. Convoquer la parole des personnes concernées est indispensable pour bien comprendre la nature de l'engagement bénévole et ne pas tomber dans des discours n'ayant pas de prise avec la réalité. Il faut donc s'intéresser à l'intersubjectivité des personnes, productrice d'opinions, de décisions et de communs[98]. Mettre en relation les mise en récit que font les bénévoles de leurs activités permet de construire une parole collective faisant état d'individualités au sein d'une même pratique sociale. En mettant au clair les points

98 « Bénévolat : du travail gratuit au fait associatif ». *Nouvelle revue de psychosociologie* 32, n° 2 (2021): 181-88.

communs à toutes les pratiques, on pourra mieux définir le sens du bénévolat dans sa contemporanéité et ainsi pouvoir proposer des orientations pour aller dans le sens d'une participation plus en accord avec les droits culturels de chacun·e. En nous basant sur le travail de chercheurs·euse·s ayant fait des études de terrain sociologiques, nous verrons dans cette sous-partie que les motivations des bénévoles dans le secteur culturel se croisent et s'enchevêtrent pour donner une conception du bénévolat au carrefour d'un engagement social et de l'enrichissement personnel. Nous ferons d'abord le constat d'une individualisation de l'engagement bénévole, née de la recherche de constructions identitaires personnelles via le rattachement à un collectif. Nous verrons ensuite que si le bénévolat « culturel » est lié à des considérations artistiques, il est surtout un moyen de faire société autrement par la création de moments culturels. Enfin, nous étudierons des pistes pour améliorer les pratiques bénévoles selon les critères des droits culturels.

A. Diversité des motivations bénévoles dans l'associatif culturel et individualisation de l'engagement

Laisser les participant·e·s bénévoles faire le récit de leur engagement permet de mieux comprendre quelles motivations les poussent à investir leur temps dans les associations culturelles. On peut ainsi distinguer différents profils, mais aussi de déceler des points communs à toutes les personnes. Dans cette sous-partie, nous verrons que les recherches font état d'une individualisation de l'engagement bénévole. D'abord nous nous intéresserons à la diversité des motivations bénévoles et à la typologie qui en découle. Nous analyserons ensuite la manière dont le bénévolat permet une construction identitaire individuelle par l'affiliation à un collectif.

1. Typologie des bénévoles de l'associatif culturel : des profils variés selon les motivations

Les motivations des bénévoles sont plurielles, car individualisées. En fonction de facteurs sociologiques comme la classe sociale ou l'âge, les personnes ne sont

pas bénévoles pour les mêmes raisons. Au sein même des parcours individuels, il existe un entrelacement des pratiques et des motivations qui interdisent une vision manichéenne de ces engagements. En nous basant sur deux études réalisées par Aurélien Djakouane et Maïté Juan avec Jean-Louis Laville, respectivement sur les bénévoles des festivals[99] et sur les bénévoles des associations d'éducation populaire[100], nous proposons une typologie des motivations des bénévoles du secteur culturel et artistique. En croisant ces deux domaines d'études spécifiques, on peut définir des catégories pouvant englober le secteur plus généralement. Comme toute typologie, son objectif est de faciliter l'analyse d'une réalité complexe en produisant une classification, mais il faut garder à l'esprit que chaque participant·e au bénévolat peut se reconnaître dans plusieurs de ces profils.

On peut d'abord parler des bénévoles « engagé·e·s »[101] ou « militant·e·s », qu'on retrouve dans tous types d'actions. Iels défendent une cause (qu'elle soit politique, sociale, culturelle, etc.) et envisagent le bénévolat dans sa dimension solidaire. L'engagement de ces dernier·e·s est motivé par une politisation[102]. Ensuite, une catégorie de bénévoles pourrait être définie comme celle des « altruistes »[103]. Iels aiment être utiles à la vie locale et pratiquent un « bénévolat territorial »[104], s'impliquant dans des actions collectives pour dynamiser le territoire. Enfin, il y a les « opportunistes »[105], qui considèrent le bénévolat comme une opportunité de vivre une expérience nouvelle, dans un objectif de réalisation personnelle et de contribution identitaire.[106] Ces dernier·e·s peuvent par exemple être curieux et curieuses de voir un festival de l'intérieur ou d'assister à des concerts gratuitement.

99 Djakouane, Aurélien. « Un engagement plus social que culturel ». *Nectart* 15, n^{o} 2 (2022): 126-37.

100 Maïté Juan, et Jean-Louis Laville. « Les modèles socio-économiques des associations de jeunesse et d'éducation populaire ». Fondation maison des sciences de l'Homme. Paris: Fonds de coopération pour la jeunesse et l'éducation populaire, 2020.

101 Djakouane, Aurélien. « Un engagement plus social que culturel ». *Nectart* 15, n^{o} 2 (2022): 126-37.

102 Giust-Desprairies, Florence, et Jean-Louis Laville. « Bénévolat : du travail gratuit au fait associatif ». *Nouvelle revue de psychosociologie* 32, n^{o} 2 (2021): 181-88.

103 Djakouane, Aurélien. « Un engagement plus social que culturel ». *Nectart* 15, n^{o} 2 (2022): 126-37.

104 Giust-Desprairies, Florence, et Jean-Louis Laville. « Bénévolat : du travail gratuit au fait associatif ». *Nouvelle revue de psychosociologie* 32, n^{o} 2 (2021): 181-88.

105 Djakouane, Aurélien. « Un engagement plus social que culturel ». *Nectart* 15, n^{o} 2 (2022): 126-37.

106 Maïté Juan, et Jean-Louis Laville. « Les modèles socio-économiques des associations de jeunesse et d'éducation populaire ». Fondation maison des sciences de l'Homme. Paris: Fonds de coopération pour la jeunesse et l'éducation populaire, 2020.

Iels participent généralement à des projets ponctuels qui ne se déroulent pas spécifiquement sur leur territoire de vie.[107]

Ces catégories dessinent les contours de la raison d'être du bénévolat contemporain, à la croisée de la volonté de participer à un projet commun et celle de développer son individualité. Il est d'ailleurs intéressant de constater que ces deux facettes paradoxales des motivations bénévoles s'imbriquent et se complètent dans leur réalisation.

2. La construction identitaire individuelle par la participation à un collectif

Malgré la pluralité des motivations, il apparaît que le bénévolat est un moyen pour les personnes de construire leur identité propre en participant à des projets collectifs. Dans un contexte de crise des structures classiques par lesquelles passent la socialisation et la valorisation de l'autonomie individuelle, les associations sont des structures qui permettent la « recherche par chacun d'un sens qui lui est propre ».[108] La « déstabilisation des structures d'affiliation collective »[109] (grandes idéologies, syndicats, partis politiques) crée une recomposition identitaire dans laquelle les personnes sont individualisées et ressentent la nécessité de bâtir leur subjectivité. Ce processus d'individualisation les rend capables, et donc responsables de la construction du sens de leurs engagements, du fait de la « perte d'un sens exclusif du monde et de l'expérience que l'on peut en faire »[110]. Les associations sont donc une alternative et un substitut aux grandes institutions, offrant un cadre collectif non institutionnel dans lequel les identités peuvent se construire et une forme d'engagement alternative exister. Elles proposent un militantisme de proximité, à mi-chemin entre le politique (la dimension idéologique sans la dimension partisane) et le festif.

---

107 Djakouane, Aurélien. « Un engagement plus social que culturel ». *Nectart* 15, n° 2 (2022): 126-37.

108 Vermeersch, Stéphanie. « Entre individualisation et participation : l'engagement associatif bénévole ». *Revue française de sociologie* 45, n° 4 (2004): 681-710.

109 ibid.

110 ibid.

Le bénévolat constitue alors une opportunité de « ré-affiliation collective »[111], mais aussi d' « étayage identitaire »[112] qui est un moteur d'engagement associatif. La construction individuelle a besoin de s'insérer dans des collectifs, dans lesquels les relations et les interactions sociales permettent une négociation identitaire. Cette négociation se joue dans la confrontation de l' « identité pour soi » et de l' « identité pour autrui »[113]. Être confronté·e aux autres permet ainsi un renouvellement constant de l'identité et par conséquent son évolution. Cependant, les individus sentent le besoin de construire la signification de leur action en autonomie. S'affilier à une structure collective comme l'association ne signifie pas l'adhésion fusionnelle à des principes transcendants pré-existants, mais plutôt l'individualisation au sein de ce collectif. Elle offre donc un cadre non contraignant. Dans un contexte de dilution des grandes représentations collectives, le plaisir de la participation bénévole ne provient pas de l'adhésion à de grandes valeurs, mais de la « co-production » de ces valeurs par les personnes.[114] Les bénévoles participent activement à définir les valeurs de leur engagement. Bien que tous·te·s les bénévoles d'une association s'accordent sur un socle commun de valeurs éthiques, leur application est individualisée. L'engagement associatif est une manière de réaliser ces valeurs morales (citoyenneté, solidarité) en préservant une part d'autonomie individuelle.

L'espace associatif est donc un endroit privilégié de l'étayage identitaire, qui permet de se construire un espace de liberté et d'expression hors des identités attribuées et héritées (sociale, ethnique, etc.). Il permet un cadre dans lequel la production d'une identité personnelle et de son sens est possible grâce aux relations interpersonnelles et au collectif. Les bénévoles tirent de leur expérience un bénéfice personnel, puisqu'iels peuvent se construire individuellement dans un environnement favorable. Les discours rapportés par les bénévoles du secteur culturel et artistique coïncident eux aussi avec cette analyse et font état d'un « sentiment d'accomplissement personnel »[115] et d'une « acquisition d'expérience et de connaissances »[116]. Cette analyse paraît contre-intuitive, car elle ne correspond pas

111 Vermeersch, Stéphanie. « Entre individualisation et participation : l'engagement associatif bénévole ». *Revue française de sociologie* 45, n° 4 (2004): 681-710.
112 ibid.
113 ibid.
114 ibid.
115 Djakouane, Aurélien. « Un engagement plus social que culturel ». *Nectart* 15, n° 2 (2022): 126-37.
116 ibid.

au don presque sacrificiel supposé par l'engagement bénévole, qui semble contradictoire avec une forme de gratification et de rétribution personnelle. Pourtant, éthique et plaisir personnel cohabitent de façon centrale dans le discours que tiennent les bénévoles.[117] Si le sens qu'iels donnent à leur engagement peut être variable, il existe tout de même un sens commun relatif à sa nature. C'est là que se situe toute la complexité du bénévolat, il est à la fois un processus d'individualisation et une participation culturelle et sociale à un « monde d'appartenance commun ».[118]

B. Une participation culturelle mais surtout sociale : une racine commune à tous les profils

Bien qu'elle constitue un outil de construction identitaire individuelle et qu'elle soit motivée par des raisons variées, l'activité bénévole reste une participation liée à « des valeurs, une vision de la société et une citoyenneté active »[119]. Elle est traversée par ce double processus de construction individuelle et collective dans lequel se forge le rapport au monde et aux autres. Bien évidemment associé à un rapport à l'art, le bénévolat dans le secteur artistique et culturel se saurait pourtant se résoudre à cela. L'art et la culture « suscitent des lieux et des moments de sociabilité où la recherche de l'autre et l'affirmation de soi constituent deux tendances complémentaires »[120]. Nous verrons dans cette sous-partie que si le bénévolat dans le secteur culturel est bien motivé par une dimension artistique, il l'est surtout par sa dimension sociale, car les moments culturels sont des manières de faire société différemment. On s'intéressera d'abord au rapport entretenu par les bénévoles avec l'aspect artistique et culturel de leur engagement. Il sera ensuite question des actions associatives en tant que moments durant lesquels se construisent des rapports sociaux forts et alternatifs, qui font l'intérêt du bénévolat.

117 Vermeersch, Stéphanie. « Entre individualisation et participation : l'engagement associatif bénévole ». *Revue française de sociologie* 45, n° 4 (2004): 681-710.

118 ibid.

119 Djakouane, Aurélien. « Un engagement plus social que culturel ». *Nectart* 15, n° 2 (2022): 126-37.

120 Saez, Jean-Pierre. « De la participation ». *L'Observatoire* 40, n° 1 (2012): 1-2.

1. La dimension culturelle et artistique de l'engagement bénévole

Le bénévolat est un moyen de participation « affirmative »[121]. Il permet de prendre part à l'expression de cultures dans lesquelles les personnes se reconnaissent et s'identifient. Il peut aussi être le moyen de revendiquer une particularité culturelle, qui ne trouve pas sa place dans les représentations dominantes et que seules les associations peuvent porter. Il peut ainsi être l'expression d'identités culturelles en effectuant des tâches permettant le bon déroulement d'une pièce de théâtre par exemple, ou encore en prenant part directement aux œuvres comme les membres d'une chorale. L'engagement des bénévoles est bien souvent lié aux esthétiques proposées par les associations, qui correspondent aux goûts des personnes qui s'engagent. Il est par exemple aisé de concevoir que les bénévoles d'un festival de musique punk se retrouvent dans ce genre musical et la culture qui y est attachée.

Un bon exemple du rapport entre bénévolat et dimension artistique est le phénomène des festivals, qui occupe une place importante dans le paysage culturel français et dans lequel les bénévoles tiennent une place centrale. En effet, plus de huit festivals sur dix fonctionnent grâce à des bénévoles qui constituent environ les deux tiers des équipes.[122] Le nombre de bénévoles au sein des 6 500 festivals français est ainsi estimé à 160 000.[123] Une étude menée par Aurélien Djakouane montre que l'engagement bénévole dans ce cadre ne se borne pas uniquement à la relation aux œuvres d'arts, bien que ce facteur ne soit pas négligeable, mais témoigne d'un « rapport singulier aux autres et aux arts. »[124]. Le bénévolat est un moyen de découvrir les coulisses du monde artistique parfois recouvert d'un voile presque mystique, en prenant part aux rouages de son fonctionnement (technique, accueil des artistes, etc.). Outre la découverte d'un festival de l'intérieur et la programmation qui correspond à leurs esthétiques, les bénévoles sont également attiré·e·s par l'identité des festivals et leur état d'esprit, qui dépendent d'ailleurs en partie des équipes bénévoles.

121 Saez, Jean-Pierre. « De la participation ». *L'Observatoire* 40, n° 1 (2012): 1-2.

122 Djakouane, Aurélien. « Un engagement plus social que culturel ». *Nectart* 15, n° 2 (2022): 126-37.

123 Djakouane, Aurélien. « Un engagement plus social que culturel ». *Nectart* 15, n° 2 (2022):126-37.

124 ibid.

Les événements culturels ne se limitent pas à leur dimension artistique, et les bénévoles contribuent à en faire des expériences à part. Il existe un attachement réciproque entre les bénévoles, les publics et les artistes qui contribuent à créer l'identité des festivals. Ces événements, comme les autres moments culturels, sont en effet bien plus que la présentation d'une œuvre à un public, mais sont des espaces de construction collective, de lieux où l'on fait « culture », c'est-à-dire société ensemble. Cet aspect est d'ailleurs central pour les bénévoles.

2. Une manière de « faire société » autrement : un engagement social

L'individualisation est donc un processus important de l'engagement bénévole. Cet aspect ne permet cependant pas d'affirmer l'absence d'une dimension sociale, car les recherches font état d'une « individualisation du rapport aux valeurs »[125] et non pas d'une « individualisation des valeurs »[126]. Si les appropriations individuelles des valeurs varient au fil des expériences et sont difficiles à figer, la tendance vers la solidarité désengagée reste une constante.[127] Le rapport à soi n'exclue pas la participation sociale. Il y a bien une coexistence de ces deux facettes et l'autonomie de soi va de pair avec une affiliation collective.

L'engagement est d'ailleurs souvent justifié par l'appartenance à un territoire ou à une collectivité, qu'elle soit vaste ou restreinte (quartier, ville, humanité, etc), à laquelle les bénévoles se sentent appartenir et sur laquelle iels souhaitent influer. L'affiliation associative dépend d'affiliations préalables à des groupes sociaux plus élargis[128] : les bénévoles appartiennent à des collectifs, et désirent s'y impliquer plus fortement, c'est pour cela qu'iels s'engagent dans une association liée au collectif initial. Il est important de comprendre l'environnement territorial et social dans lequel s'implantent les associations pour comprendre l'expérience bénévole comme un engagement citoyen qui a du sens pour les personnes y prenant part. Iels donnent

125 Vermeersch, Stéphanie. « Entre individualisation et participation : l'engagement associatif bénévole ». *Revue française de sociologie* 45, n° 4 (2004): 681-710.
126 ibid.
127 Djakouane, Aurélien. « Un engagement plus social que culturel ». *Nectart* 15, n° 2 (2022): 126-37.
128 Vermeersch, Stéphanie. « Entre individualisation et participation : l'engagement associatif bénévole ». *Revue française de sociologie* 45, n° 4 (2004): 681-710.

de leur temps pour faire vivre collectivement une communauté, un territoire et une vision du monde.

C'est aussi dans sa dimension sociale que peuvent se retrouver certaines des sources majeures du plaisir dans l'engagement bénévole : l'action, l'utilité et la sociabilité.[129] D'abord, le plaisir d'agir naît de la capacité de produire des effets sur le milieu social dans lequel les bénévoles évoluent.[130] L'action produite ouvre sur le monde et peut avoir des conséquences concrètes sur ce dernier. C'est une source de plaisir profondément sociale. « Agir vers » et « agir sur »[131] ce milieu permet la création d'une relation entre les bénévoles et un environnement social donné. Ensuite, le plaisir de sociabilité provient de la rencontre avec autrui. Le rapport à soi se construit dans le rapport aux autres, et les personnes cherchent donc à se mettre en lien.[132] L'engagement se construit dans la création de liens interpersonnels qui impliquent les bénévoles et leur font ressentir un sentiment d'appartenance à un collectif duquel iels sont membres. Les entretiens avec des bénévoles de festivals réalisés par Aurélien Djakouane mettent en évidence cet aspect, car les bénévoles évoquent volontiers la construction de « relations humaines »[133] et la « constitution de réseaux sociaux »[134] lorsqu'iels décrivent les raisons de leur engagement. Enfin, le plaisir de l'utilité est créé par le fait d'avoir un rôle et une place dans une collectivité et pour des bénéficiaires. L'utilité profère une reconnaissance sociale qui donne aux bénévoles une forme de récompense immatérielle.[135] Ici encore, les discours des bénévoles « culturels » rapportent la motivation créée par l'« utilité sociale »[136] de leur participation.

Résolument social, le bénévolat est une façon de faire société avec l'autre dans des espaces donnés. Il est aussi un moyen de « faire ensemble » autrement que dans les cadres conventionnels. Outre la volonté de rencontre de l'autre, celui

129 Vermeersch, Stéphanie. « Entre individualisation et participation : l'engagement associatif bénévole ». *Revue française de sociologie* 45, n° 4 (2004): 681-710.
130 ibid.
131 ibid.
132 ibid.
133 Djakouane, Aurélien. « Un engagement plus social que culturel ». *Nectart* 15, n° 2 (2022): 126-37.
134 ibid.
135 Vermeersch, Stéphanie. « Entre individualisation et participation : l'engagement associatif bénévole ». *Revue française de sociologie* 45, n° 4 (2004): 681-710.
136 Djakouane, Aurélien. « Un engagement plus social que culturel ». *Nectart* 15, n° 2 (2022): 126-37.

ou celle qu'on aurait jamais rencontré ailleurs, la pratique bénévole est l'occasion d'expérimenter une façon de travailler collectivement dans un but auquel les participant·e·s adhèrent. Libéré·e·s des relations hiérarchiques inhérentes au travail salarié, les bénévoles proposent leur force de travail et leur capital humain au service des autres sans qu'on les y contraigne. Cela ne les empêche pas de faire preuve de sérieux et d'investissement dans les taches qui leur sont confiées. L'absence de contraintes modifie profondément le rapport au travail, puisqu'il est entrepris comme une action collective basée sur la libre association et non comme une douloureuse nécessité. Les bénévoles font souvent du travail bien moins qualifié que leur activité professionnelle[137], mais « c'est pourtant bien dans ces différentes tâches ordinaires, et pourtant essentielles, que s'exprime la plus-value réelle de ce travail désintéressé »[138] : la possibilité de créer des moments collectifs alternatifs aux cadres imposés dans l'espace social quotidien.

Le bénévolat dans le secteur culturel est donc un engagement plus social qu'artistique. Si l'intérêt pour les esthétiques représentées est indéniable, l'aspect social de cet engagement est pourtant sa composante majeure. Faire des rencontres, être utile et agir sur un territoire sont les éléments qui composent la récompense sociale produite par l'engagement bénévole. S'imbriquant avec les processus de construction identitaire individuels, la volonté de faire société, ou faire culture autrement est un des intérêts principaux pour les bénévoles.

C. Vers une meilleure prise en compte des droits culturels pour penser le bénévolat dans les associations

Si certaines structures s'en saisissent déjà, la tendance à prendre en compte les bénévoles dans la construction de l'action associative n'est pas généralisée. Afin de renforcer les aspects bénéfiques étudiés précédemment et d'améliorer les pratiques aux regards du droit à la participation à la vie culturelle, adopter un regard critique sur les pratiques associatives est aujourd'hui nécessaire. Nous avons vu dans les précédentes sous-parties que le bénévolat culturel, dans sa version

137 Djakouane, Aurélien. « Un engagement plus social que culturel ». *Nectart* 15, n° 2 (2022): 126-37.
138 ibid.

actuelle, permet aux personnes un étayage identitaire qui va de pair avec une forte participation sociale, qui passe par la rencontre avec l'autre et des manières de faire commun alternatives. Il s'agit donc de prendre en compte ces aspects, de les consolider, et de parfaire les conditions de participations dans le milieu associatif culturel et artistique. Donner – ou redonner - plus de pouvoir aux bénévoles dans la gouvernance et dans la définition de l'action est souhaitable pour que les associations gardent leur rôle de laboratoire socio-politique et ne deviennent pas uniquement des prestataires précarisés des pouvoirs publics. Pour ce faire, l'idéal originel du bénévolat tel que nous l'avons étudié, et les principes liés aux droits culturels peuvent constituer un horizon vers lequel s'orienter, tout en prenant en compte les transformations économiques auxquelles le secteur a été sujet. Le retour à une dominante d'associations non-professionnelles n'est pas aujourd'hui envisageable, mais les associations salariées disposent tout de même d'une marge de manœuvre dans leur intégration des bénévoles à leur fonctionnement. Cette sous-partie propose des outils de questionnement des pratiques et d'orientation de l'action, qui peuvent être utilisées par les associations pour repenser la place du bénévolat dans leur organisation. Sur ce point encore, aucune prescription n'a été conçue spécialement pour la pratique bénévole, mais des travaux concernant d'autres sujets sont inspirants et peuvent être adaptés. Nous détaillerons donc dans un premier temps comment plus impliquer les bénévoles dans la construction du cadre de leur action et dans la gouvernance peut être bénéfique. Nous verrons ensuite que cela implique de sortir d'une vision gestionnaire des associations pour prioriser les relations interpersonnelles.

1. L'implication des bénévoles dans la construction du cadre de leur action et la participation à la gouvernance

Il s'agit d'abord de questionner et de remettre en question les « hiérarchies dans lesquelles le milieu culturel s'est enfermé »[139], et notamment la place parfois différenciée entre bénévoles et salarié·e·s dans les prises de décisions. Un petit guide d'auto-évaluation de la méthode Paideia invite à se demander quelles sont les

139 Liot, Françoise. « Introduction au dossier ». *L'Observatoire* 40, nº 1 (2012): 7-12.

possibilités pour les bénévoles d'apporter des suggestions et des contributions, et si iels peuvent participer à la définition du cadre de la pratique.[140] Ces questions sont primordiales et invitent à penser des applications concrètes de questionnement collectif.

Une des pistes de réponse est l'implication des personnes dans l'élaboration de leurs conditions de participation afin de réduire l'asymétrie de la situation entre professionnel·le·s et bénévoles. Prendre en compte l'avis des bénévoles sur la conception de leur action implique de les intégrer à l'organisation en amont et aux prises de décisions. De plus, lorsque les personnes ont des difficultés à participer, des temps d'attention spécifiques peuvent être mis en place pour permettre des relations entre personnes qualitatives non excluantes. En priorisant ainsi la relation sur l'action, on met au centre les bénévoles, plutôt que l'efficacité de l'action.[141] Il faut pour cela procéder à une évaluation de bonne foi laissant s'exprimer les paroles des personnes concernées. Seule une auto-évaluation éthique pour permettre des temps de réflexions qui sont aussi « des temps culturels en eux-mêmes puisqu'ils visent à mieux exprimer l'humanité des personnes. »[142]

Au niveau de la gouvernance des associations par les bénévoles, certaines pistes laissent penser que la situation pourrait s'améliorer. Des formations sont par exemple envisageables pour permettre aux dirigeant·e·s bénévoles de mieux comprendre les enjeux du secteur culturel et artistique dans lequel leur association évolue. Les spécificités de ce milieu peuvent être très floues pour des personnes venant d'autres horizons, et avoir une formation sur les grandes lignes de son fonctionnement (cadre juridique particulier pour les associations, droit du travail pour les salariés intermittent·e·s, etc.) permettrait de mieux prendre part aux décisions et de ne pas déléguer tout le pouvoir aux salarié·e·s formé·e·s sur ces sujets. La tenue de réunions d'association régulière pour que les dirigeant·e·s soient au courant des actualités de la structure dans le détail permet aussi de ne pas écarter le conseil d'administration de l'information, et donc du pouvoir. De plus, certaines formes de gouvernances, comme le conseil d'administration collégial dont nous avons parlé

140 Réseau culture 21. *Carnet de traduction : Les droits culturels dans la déclaration de Fribourg*. Observatoire de la diversité et des Droits culturels. Paideia. Fribourg, 2012.
141 Laboratoire de transition vers les droits culturels. « Consentement et Éducation Artistique et Culturelle ». Bilan du groupe de travail, 2022.
142 ibid.

dans la première partie de ce mémoire sur l'association Mix'Arts, permettent de contrecarrer la diminution du pouvoir bénévole dans les fonctions de direction. Ce fonctionnement offre la possibilité de distribuer la charge de travail plus équitablement et donc de donner une part de la responsabilité et du pouvoir à des personnes n'ayant pas toujours le temps ou les savoir-faire pour endosser la fonction de présidence. On peut ainsi intégrer à la prise de décision des personnes inexpérimentées dans le domaine ou des actif·ve·s ayant peu de temps libre en dehors de leurs activités professionnelles. Enfin, comme ses membres représentent l'association dans les domaines sur lesquels iels s'investissent, le conseil collégial met en valeur l'engagement bénévole de chacun·e, car ce n'est pas toujours les mêmes individus qui sont mis·e·s en avant.

Ces quelques idées et pratiques sont des pistes dont l'objectif est de mieux permettre aux « acteurs, même non-spécialistes, de conscientiser sur divers plans (esthétique, politique, relationnel) le sens de leur participation et de rendre publiques les questions dont ils sont porteurs. »[143]. Cette démarche passe donc par une plus grande participation des bénévoles à la mise en place du cadre de leur action et à une implication dans la gouvernance renforcée.

2. Sortir du tout gestionnaire pour laisser place à l'imprévu

Les orientations précédentes sous-entendent de se détacher d'une vision uniquement basée sur des pratiques gestionnaires pour positionner la relation humaine comme élément central du projet associatif culturel. Comme nous l'avons vu, le bénévolat associatif culturel est avant tout une expérience sociale de relation aux autres. La consolidation et le développement de cette caractéristique implique une plus grande acceptation de l'imprévu lié à toute relation.[144] L'incertitude doit être envisagée, ce qui implique de ne pas considérer les bénévoles seulement comme une ressource humaine à placer dans des plannings, mais comme des personnes pouvant orienter le cours de l'action du fait de leurs interactions. Il faut donc

143 Liot, Françoise. « Introduction au dossier ». *L'Observatoire* 40, n° 1 (2012): 7-12.
144 Laboratoire de transition vers les droits culturels. « Consentement et Éducation Artistique et Culturelle ». Bilan du groupe de travail, 2022.

interroger les pratiques : favorisent-elles le développement d'espaces publics de participation, de rencontres et d'échanges ?

Il est primordial de faire connaître aux personnes leurs droits humains et culturels et d'en valoriser l'exercice, afin de porter attention aux relations interpersonnelles créées lors des actions menées.[145] Les associations employeuses peuvent d'ailleurs s'inspirer des associations bénévoles et d'éducation populaire qui font déjà ce travail depuis de longues années, pour en tirer des manières de fonctionner intéressantes et astucieuses.

Tout cela implique un travail important et nous ne minimisons pas ici l'énergie et le temps que cela prendrait aux structures pour tendre vers plus de prise en compte des bénévoles. On peut aussi imaginer que des dispositifs pourraient être mis en place par des pouvoirs publics pour accompagner les associations vers plus de participation sociale et politique. Après tout, les relations économiques entre public et associatifs sont à l'origine indirecte des injonctions gestionnaires subies par les associations comme nous l'avons vu dans le deuxième chapitre de ce mémoire.

145 Laboratoire de transition vers les droits culturels. « Consentement et Éducation Artistique et Culturelle ». Bilan du groupe de travail, 2022.

Conclusion

En détachant le concept de bénévole de la catégorie générique des participant·e·s à laquelle il est inclus comme une évidence, nous avons pu saisir toute la complexité de ce phénomène, qui mérite une réflexion spécifique dans le cadre des droits culturels. Ne pas questionner le bénévolat en tant que mode d'engagement amène à se restreindre à une vision naïve ou fantasmée basée uniquement sur sa définition originelle. Cette dernière présente cette pratique comme la participation libre et émancipatrice par excellence, puisque les bénévoles ont en théorie une implication directe dans les actions menées, sans que quelconque type de contrainte puisse s'exercer sur leur engagement. Iels tiennent aussi un rôle central dans la gouvernance, car les conseils d'administrations sont composés essentiellement de bénévoles et sont censés définir le cadre d'action et les grandes orientations des associations. Le bénévolat est ainsi le fondement d'un espace de démocratie directe sans aucune forme de hiérarchie. Cela explique la facilité avec laquelle il a été rangé dans la participation à la vie culturelle.

Mais comme toutes les pratiques, elle mérite qu'on l'examine avec un regard critique pour en déceler les faiblesses et l'améliorer. L'analyse historique nous a montré comment les pouvoirs publics ont influencé économiquement le secteur associatif en amenant, via différents modes de financement, les structures à embaucher des salarié·e·s et à se formaliser. La salarisation des associations a considérablement reconfiguré le rapport au bénévolat, lui retirant du pouvoir décisionnel et d'action pour répondre à des impératifs gestionnaires. L'apparition de la fonction employeur pour les conseils d'administration bénévoles les a écartés des décisions de fond et a rendu l'engagement moins accessible du fait de la complexification administrative. La définition des fonctions associatives a placé les employé·e·s dans les postes concentrant le pouvoir, du fait de leurs qualifications pour effectuer des missions complexifiées par la professionnalisation du secteur. Régulièrement relégué·e·s au statut de « ressources » humaines et dépossédé·e·s des fonctions de direction, les bénévoles des associations salariées expérimentent des pratiques bien différentes de celles et ceux des associations bénévoles. Cette diversification des réalités bénévoles invite donc à se questionner sur l'unité effective

de ce que nous nommons « bénévolat ». Si sa nature ne relève plus exclusivement de l'engagement désintéressé et militant pour une cause, elle se situe aujourd'hui ailleurs.

Le bénévolat est une forme de participation ayant, malgré la variété de ses formes, pour caractéristique de proposer un cadre dans lequel les personnes peuvent se construire individuellement autour d'un socle commun en vue de l'intérêt général. Dans un monde où les grandes structures d'affiliation collective sont affaiblies, l'association est un lieu ou les individus trouvent leur place et font « culture » au sens anthropologique du terme, c'est-à-dire qu'iels construisent un monde commun. Les associations culturelles n'échappent pas à ce constat, et l'engagement bénévole y est souvent plus social qu'artistique. Les moments culturels sont effectivement des occasions de faire société différemment autour d'esthétiques artistiques. Libéré de l'emploi, le travail effectué par les bénévoles révèle toute son importance sociale et collective, au-delà de la production de valeur.

Il appartient désormais aux associations soucieuses de proposer des espaces d'expérimentation sociale et d'empouvoirement de se saisir du sujet du bénévolat et de questionner la place qu'elles accordent à la participation des personnes non-salariées dans leur fonctionnement. Le bénévolat actuel, malgré ses possibilités en termes de construction identitaire et sociale, est une version diminuée de son idéal originel, qui proposait un large pouvoir aux participant·e·s. Il ne s'agit pas de remettre en cause la salarisation associative, bien trop implantée, mais plutôt de tendre vers un plus grand pouvoir de décision et d'action accordé aux personnes prenant part à la vie associative. Se revendiquer des droits culturels, comme le font bon nombre de structures, n'est pas suffisant sans changements profonds dans la conception de ce qu'est la démocratie culturelle et sa mise en pratique. Le bénévolat est une pratique répandue, il serait dommage de ne pas se saisir de cet avantage comme d'un outil d'éducation populaire et d'augmentation de la participation de chacun·e à la vie culturelle, sociale et politique.

Bibliographie

Sur les droits culturels

Anselme, Léo, Patricia Coler, Éric Fourreau, et Marie Richard. *Droits culturels. Les comprendre, les mettre en œuvre*. Culture & Société. Toulouse: Éditions de l'Attribut, 2022.

Barthélémy, M. *Associations : un nouvel âge de la participation ?* Presses de Sciences Po. Paris, 2000.

Bengio, Abraham. « Les droits culturels en débat : Pour une approche des droits culturels bien tempérée ». *Nectart* 2, n^{o} 1 (2016): 50b-67b.

Laboratoire de transition vers les droits culturels. « Consentement et Education Artistique et Culturelle ». Bilan du groupe de travail, 2022.

« Les droits culturels, Déclaration de Fribourg ». UNESCO, 1998.

Liot, Françoise. « Introduction au dossier ». *L'Observatoire* 40, n^{o} 1 (2012): 7-12.

Meyer-Bisch, P. *Les droits culturels, projet de déclaration*. Paris / Fribourg: Editions universitaires, 1998.

Réseau culture 21. *Carnet de traduction : Les droits culturels dans la déclaration de Fribourg*. Observatoire de la diversité et des Droits culturels. Paideia. Fribourg, 2012.

Romainville, Céline. *Neuf essentiels pour comprendre les « droits culturels » et le droit de participer à la vie culturelle.* Culture et Démocratie. Neuf Essentiels. Bruxelles, 2013.

Saez, Jean-Pierre. « De la participation ». *L'Observatoire* 40, n^{o} 1 (2012): 1-2.

Sourisseau, Réjane, et Cécile Offroy. « Démocratisation, démocratie et droits culturels: Repères, fondements théoriques et historiques, enjeux contemporains ». Opale, 2019.

Zask, Joëlle. « La participation bien comprise ». *Esprit* Juillet-Août, n^{o} 7-8 (2020): 119-23.

Sur l'histoire du monde associatif et du bénévolat en France

Bouquet, Brigitte. « L'éthique de l'engagement, quelques éléments ». *La Revue française de service social*, n^{o} 270 (2018).

Chéroutre, Marie-Thérèse. « Exercice et développement de la vie associative dans le cadre de la Loi du 1er juillet 1901 ». Journal officiel de la République française, ISSN 0767-4538 ; 4214. Conseil économique et social, 1993.

Colin, Bruno, et Arthur Gautier. *Pour une autre économie de l'art et de la culture*. Sociologie économique. Toulouse: Érès, 2008.

Cottin-Marx, Simon. *Les désillusions du travail associatif : C'est pour la bonne cause !* Editions de l'Atelier. Ivry-sur-Seine, 2021.

Cottin-Marx, Simon. *Sociologie du monde associatif. Repères. Paris: La Découverte, 2019.*

Demoustier, Danièle. « Le bénévolat, du militantisme au volontariat ». Revue française des affaires sociales, n^{o} 4 (2002): 97-116.

Ferrand-Bechmann, Dan. « Espaces et temps associatifs », Revue de l'économie sociale, n° 14 (1988): 146-54.

Ferrand-Bechmann, Dan. *Le Métier de bénévole*. Économica. Paris, 2000.

Ferrand-Bechmann, Dan, Juris associations, et Côme Ferrand-Cooper. Le bénévolat : au bénévole inconnu ! Juris Editions. Hors-séries Juris. Paris, 2014.

Ferrand-Bechmann, Dan, Lionel Prouteau, Gabriel Biau, Aurélien Boullé, Nathalie Bescond, et Vera Bezsonoff. « Le bénévolat dans le secteur culturel, entre necessité économique et utilité sociale ». Le collectif des festivals. Rennes, 7 décembre 2013.

Fihn, Stella, et Lily Zalzett. Te plains pas, c'est pas l'usine. L'exploitation en milieu associatif (nouvelle édition). Niet éditions, 2022.

Gateau, G. « La mobilisation des ressources humaines dans le secteur associatif. Une redéfinition des modèles de l'emploi et du travail ? » Rapport final. Université Paris I – Panthéon-Sorbonne, 1991.

Giust-Desprairies, Florence, et Jean-Louis Laville. *« Bénévolat : du travail gratuit au fait associatif »*. Nouvelle revue de psychosociologie 32, n° 2 (2021): 181-88.

Juan, Maïté, et Jean-Louis Laville. *« Les modèles socio-économiques des associations de jeunesse et d'éducation populaire ».* Fondation maison des sciences de l'Homme. Paris: FONJEP – Fonds de coopération pour la jeunesse et l'éducation populaire, 2020.

Marchal, E. « L'emploi dans le secteur associatif ». CEE, 1984.

Tchernonog, Viviane, et Lionel Prouteau. *Le paysage associatif français : mesures et évolutions*. Dalloz. Paris, 2019.

Textes de loi

collectivites-locales.gouv.fr. « Historique de la décentralisation ». Consulté le 11 juillet 2023. https://www.collectivites-locales.gouv.fr/institutions/historique-de-la-decentralisation.

Loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), Pub. L. No. 2015-991, JORF n°0182 (2015).

Loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, Pub. L. No. 2016-925, JORF n°0158 (2016).

Loi relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, Pub. L. No. 2021-1717, JORF n°0297 (2021).

Loubet, Emile, et Waldeck Rousseau. Loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association (1901).

Autres

De Stexhe, G., et M. Thomas. « La culture comme unité complexe : un enjeu médiatique et politique ». *FUSL*, Politique culturelle et droit de la radiotélévision, 1998, 28.

Poujol, Geneviève. *Des élites de société pour demain ?* Erès. Questions de société. Saint-Agne, 1996.

Secrétariat d'Etat chargé de l'économie sociale et solidaire et de la vie associative. « Le guide du bénévolat », 2022.

Sharp, Gwendolenn. « Les festivals peuvent-ils changer de logiciel ? » *Nectart* 16, n° 1 (2023): 38-48.

Tavernier, Jean-Luc. *France, portrait social*. Institut national de la statistique et des Études économiques. Insee Références. 92541 Montrouge Cede, 2021.

Enquêtes sur le bénévolat

Djakouane, Aurélien. « Un engagement plus social que culturel ». *Nectart* 15, n° 2 (2022): 126-37.

France Festival. « Bénévoles, profils et trajectoires ». SoFest! Belleville, 2020.

Groupe de travail mixte. « Promotion du bénévolat ». Conseil national de la vie associative, 1995.

Haut conseil à la vie associative. « Document d'orientation du HCVA sur le socle commun du bénévolat », 13 mars 2014.

Pascaud, Elisabeth. « L'évolution de l'engagement bénévole associatif en France, de 2010 à 2022 ». IFOP, 2022.

Vermeersch, Stéphanie. « Entre individualisation et participation : l'engagement associatif bénévole ». *Revue française de sociologie* 45, n° 4 (2004): 681-710.

Table des matières

Sommaire....4

Introduction....6

PARTIE 1 – L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE DANS L'ASSOCIATION MIX'ARTS.....11

Chapitre 1. Mix'Arts, une association culturelle indépendante et engagée…12

A. L'association Mix'Arts : caractéristiques et repères....12

1. Caractéristiques juridiques et financières....13

2. Une pluralité importante d'activités....14

B. Une structure culturelle aux valeurs politiques engagées....17

1. Les valeurs défendues....17

2. Les enjeux de la mise en application des valeurs....18

C. Une association indépendante en réseau....21

1. Une certaine indépendance vis-à-vis des partenaires institutionnels....21

2. Un réseau et des ressources multiformes....23

Chapitre 2. La production d'événements culturels, maillon final de la vie du spectacle vivant....24

A. Les attentes autour au stage....25

1. La découverte d'une structure organisatrice de spectacles....25

2. La découverte des métiers de l'organisation....27

3. Objectifs professionnels....29

B. Poste et missions....30

1. La production d'événements : un travail de logistique et de transmission de l'information....30

2. Les missions annexes : la production des groupes et compagnies....33

3. L'organisation d'une conférence gesticulée, une mission en autonomie. .34

C. L'expérience de stagiaire dans l'association Mix'Arts....35

1. Conditions et outils de travail....35

2. Retour sur le travail réalisé....37

3. Interrogations suscitées par le stage....39

PARTIE 2 – ELEMENTS DE REFLEXION SUR LE BENEVOLAT ASSOCIATIF FRANCAIS ET LE DROIT A LA PARTICIPATION A LA VIE CLTURELLE....42

Chapitre 1. Bénévolat et droits culturels, des filiations évidentes.....43
A. Le bénévolat associatif en France : cadre et définition.....43
1. Le bénévolat : définition(s).....44
2. Le bénévolat associatif, un cadre juridique aux contours flous.....45
3. Une notion à distinguer d'autres formes d'engagement.....47
B. Les droits culturels, un changement de paradigme. Définition et enjeux……48
1. La déclaration de Fribourg et la naissance du concept de droits culturels48
2. Les ambiguïtés polysémiques du terme « culture ».....50
3. La démocratie culturelle, un changement de paradigme.....51
C. Le droit à la participation et ses liens naturels avec le secteur culturel.....53
1. Définition et implications concrètes du droit à la participation.....54
2. La participation dans le secteur « culturel ».....57
D. Le bénévolat au regard du droit à la participation.....58
1. Le consentement à la participation au cœur de l'activité bénévole.....59
2. Prendre-part, contribuer et bénéficier.....61
Chapitre 2. La diminution du pouvoir d'agir bénévole au contact d'un secteur associatif professionnalisé.....63
A. Evolution historique des rapports entre les pouvoirs publics et les associations et professionnalisation du secteur.....64
1. « Publicisation du privé » et privatisation du public : la salarisation du monde associatif entre 1945 et 2008.....65
2. La marchandisation des rapports entre pouvoirs publics et associations après 2008 : renforcement de la professionnalisation et introduction de logiques managériales.....67
B. Les impacts de la professionnalisation associative sur les pratiques bénévoles : cloisonnement des rôles et amoindrissement du pouvoir bénévole 68
1. L'apparition de la « fonction employeur » dans les Conseils d'administration et la difficulté de participer à la gouvernance.....69
2. Séparation des fonctions associatives et reconfiguration du rôle des bénévoles dans les associations salariées.....71

C. La transformation de la conception du bénévolat dans les associations salariées et l'existence de réalités bénévoles éloignées.....72
1. La conséquence du cloisonnement des fonctions sur la nature du bénévolat : la remise en cause de l'idéal associatif.....73

2. L'existence de plusieurs types de bénévolats : entre contradictions et coexistences.....75
Chapitre 3. L'essence du bénévolat culturel contemporain, une participation individualisante et sociale : points communs aux pratiques et orientations pour une meilleure participation à la vie culturelle.....77
A. Diversité des motivations bénévoles dans l'associatif culturel et individualisation de l'engagement.....78
1. Typologie des bénévoles de l'associatif culturel : des profils variés selon les motivations.....78
2. La construction identitaire individuelle par la participation à un collectif…80
B. Une participation culturelle mais surtout sociale : une racine commune à tous les profils.....82
1. La dimension culturelle et artistique de l'engagement bénévole.....83
2. Une manière de « faire société » autrement : un engagement social.....84
C. Vers une meilleure prise en compte des droits culturels pour penser le bénévolat dans les associations.....86
1. L'implication des bénévoles dans la construction du cadre de leur action et la participation à la gouvernance.....87
2. Sortir du tout gestionnaire pour laisser place à l'imprévu.....89
Conclusion.....91
Bibliographie.....93